

A. L'Étang et la pinède

L'étang communal (C1.2) couvre une surface de 12 250 m² environ. Cet espace est utilisé fréquemment par des pêcheurs locaux. Cet espace se compose de pelouse de parc (E2.64), d'une haie fruitière (FA.2) et d'une prairie de fauche planitiaire (E2.22). La haie située à l'Ouest de l'étang est une haie d'espèces non indigènes dans lequel du Hibou moyen Duc se trouve (FA.1). La prairie est traitée en gestion différenciée avec une fauche non systématique.

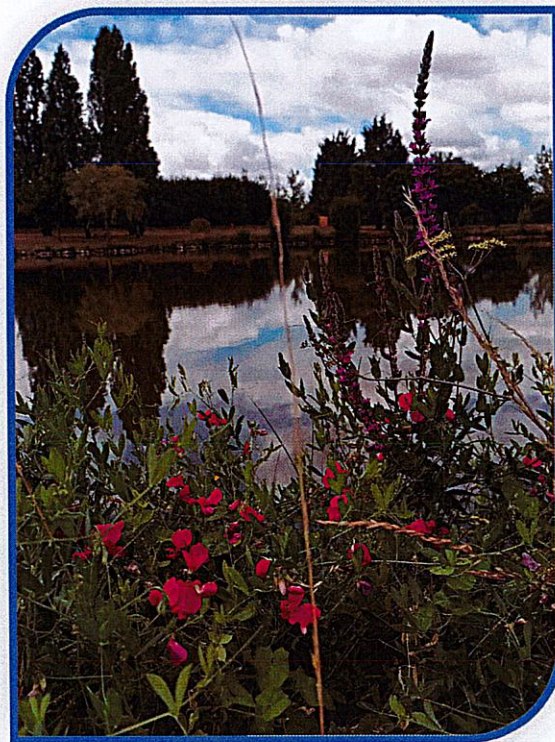


Photo : Etang communal avec berges fleuries



Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèces recensées par groupe au sein de l'étang et de la pinède.

Tableau : Espèces recensées à l'étang et à la pinède

Groupe	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Flore	90	-
Avifaune	30	6
Amphibiens	1	-
Reptiles	1	-
Papillons de jour	11	1
Libellules	7	-
Mammifères	3	-

Au total 142 espèces sont recensées sur le site de l'étang communal. La flore représente plus de la moitié des espèces inventoriées et les oiseaux représentent le deuxième taxon le plus abondant sur ce site (30 espèces).

La méliée orangée est la seule espèce patrimoniale en insecte à relever sur ce site. Elle est statuéée comme « quasi-menacée » à l'échelle régionale. Cette espèce apprécie tout particulièrement les zones bien ensoleillées comme les prairies. Elle est une espèce à fort enjeux que l'on devrait prendre en compte dans les pratiques de gestion de la prairie de l'étang.

De plus, 6 espèces patrimoniales sont recensées dans le taxon des oiseaux :

- Chouette chevêche, *Athene noctua*
- Guêpier d'Europe, *Merops apiaster*
- Héron garde-bœufs, *Bubulcus ibis*
- Linotte mélodieuse, *Linaria cannabina*
- Mouette rieuse, *Chroicocephalus ridibundus*
- Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*



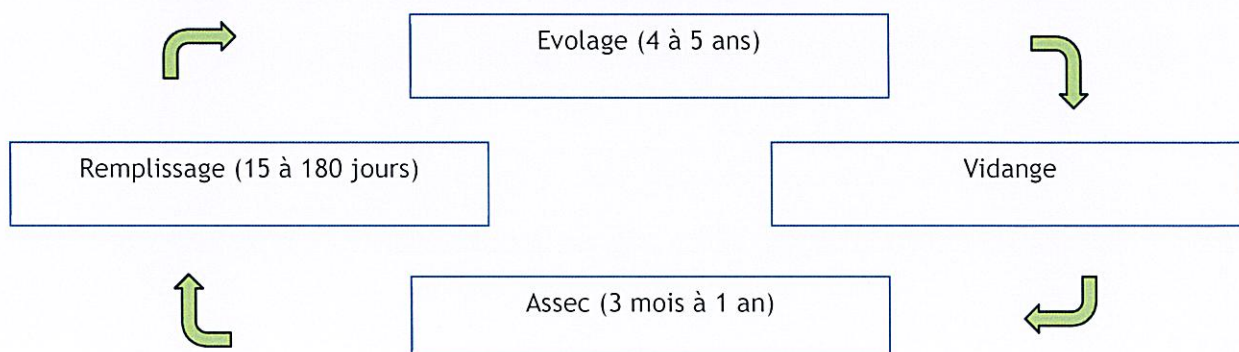
- Il est important de préserver les espèces présentes sur le site. De multiples mesures peuvent être mises en œuvre afin de concilier l'accueil du public et la préservation des espèces présentes.
- **Entretien de l'étang :**

Un étang est un plan d'eau que l'on peut entièrement vidanger. Il peut être alimenté par une source, par le ruissellement des eaux venant du bassin versant ou encore, comme c'est le plus souvent le cas, par la dérivation d'un cours d'eau.

Bien géré, un étang constitue un écosystème de grand intérêt pour la conservation du patrimoine naturel. Les zones humides alentour représentent alors un site de reproduction privilégié pour une grande variété d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons et d'insectes. L'étang peut également servir d'escale pour les oiseaux migrateurs.

Voici le calendrier d'actions techniques que vous pouvez faire :

- **Evolage** : correspond à la durée de mise en eau de l'étang. Elle est traditionnellement de 2 à 3 ans et permet une bonne croissance des poissons.
- **Vidange** : elle permet par abaissement de l'eau, de pêcher l'ensemble des poissons de l'étang. Une réalisation régulière permet la préservation d'une bonne qualité de l'écosystème. Le moment le plus adéquat pour vidanger l'étang est lorsque le débit du cours d'eau est le plus fort. Il est proscrit pour les cours d'eau de catégorie 1 (comme la Boute Vive) de vider l'étang entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. La période traditionnelle se situe donc vers la Toussaint ou Pâques. Attention, l'étang doit être vidé de manière lente et régulière et le débit ne doit pas dépasser 25 % du débit du cours d'eau (voire avec le SIVOM).
- **L'assec** : il consiste à laisser l'étang hors d'eau durant plusieurs mois afin de permettre la minéralisation des sédiments grâce à la croissance des végétaux. L'assec peut également permettre la maintenance et l'entretien des ouvrages hydrauliques telles que les bondes solognotes. Enfin, il peut également permettre de ralentir voire d'éliminer les espèces exotiques envahissantes (animales ou végétales). Un assec est considéré comme efficace lorsque les 20 premiers centimètres d'épaisseur de l'étang sont bien secs. C'est pour cette raison que la durée est de quelques mois. Cette étape peut être faite en été ou en hiver avec une préférence en hiver, le gel peut détruire les graines de certains végétaux indésirables. Cette étape dure de 3 mois à 1 an.
- **Le remplissage** : tout comme la vidange, le remplissage doit se faire lentement. Tout en veillant sur l'étanchéité du système de vidange, un minimal de débit doit être réalisé. Il ne doit pas avoir lieu durant les périodes d'étiage c'est-à-dire du 15 juin au 30 septembre.



Ces étapes ne sont pas systématiques, c'est un cercle « idéal » qui permet à l'ensemble de la biodiversité (faune et flore) d'y trouver son compte. Il n'est pas nécessaire de réaliser un assec à chaque fois que l'étang sera vidangé, une alternance entre évologie et assec peut être faite.

- **Gestion différenciée de la végétation :**

Les zones utilisées par le public (bords des chemins, tables de pique-nique et de l'étang) peuvent être gérées plus fréquemment que celles moins fréquentées (prairie adjacente à l'étang). Ces premières zones peuvent être fauchées 3 fois par an aux périodes suivantes : fin mars/début avril, mi-juillet et septembre/octobre. Pour les zones moins fréquentées, il est possible de réaliser une seule fauche après le 1^{er} septembre.

Dans les deux cas, la hauteur de la coupe doit être au minimum à 10 cm. La fauche peut être réalisée avec quelques précautions pour limiter l'impact sur la faune présente sur le site. Il est possible de faucher par temps chaud pour que les insectes conservent leur mobilité et fuient la machine. Le fauchage doit être centrifuge pour repousser les animaux vers les zones périphériques qui ne sont pas fauchées. **La gestion mise en place actuellement par la commune sur ce site est adaptée, il faut continuer ainsi en s'inspirant de ce qui est inscrit ci-dessus.**

- **Favoriser les insectivores :**

Concernant la prairie au sud de l'étang à proximité de l'aire de jeu, il est conseillé d'utiliser cet espace pour créer une jachère naturelle. Une jachère naturelle, accueillera davantage des oiseaux insectivores comme la Mésange charbonnière, le Rouge-gorge ou peut-être même du Tarier des prés, oiseau menacé à l'échelle nationale (état vulnérable) et régionale (en danger critique). Il apprécie fortement les prairies inondables ou très humides.



Photo 4 : Proposition d'emplacement d'un labyrinthe végétal sur le site de l'étang

Au sein de cette prairie peuvent être créés différents chemins/sentiers avec des informations sur les espèces présentes. Ceci pouvant mener à la création d'un labyrinthe végétal pédagogique. Une proposition de zone où pourrait être créé ce labyrinthe est présentée en vert sur la carte ci-contre. Ce qui permettrait de réduire les tontes, l'entretien, l'usure du matériel, de sensibiliser et d'informer les visiteurs et d'affirmer l'engagement environnemental de la commune. Cette jachère naturelle peut également être étendue à la pinède qui se situe à l'autre côté de la route.

Sur le bord Est de l'aire de jeu une haie est présente le long de la barrière la séparant de la route. Cependant cette haie est discontinue. La continuité de cette haie pourrait donc être restaurée afin d'assurer une continuité écologique et d'offrir aux oiseaux des nouveaux sites de nidification. Afin de ne pas les perturber, l'Office Français de la Biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars jusqu'à la fin du mois d'août. Cette haie pleine et d'une hauteur suffisante pourrait également contribuer à réduire les nuisances sonores des véhicules passant sur la route.

- **Gestion des déchets sur le site**

Le site est dans l'ensemble très propre, à l'image de l'ensemble des sites de commune et la gestion des déchets y est particulièrement efficace pour un lieu accueillant du public avec différentes poubelles à proximité des tables et barbecues mis à disposition. Cependant quelques déchets étaient présents sous l'alignement de pins au Nord-Ouest de la zone.



Photo : Prairie et haie sur le site de l'étang communal

B. L'École, la forêt et le parking

La prairie de l'école est une prairie de fauche planitiaire (E2.22). Le Nord de cette prairie est davantage humide, le code EUNIS est E3.4. Au nord de ces prairies se trouve du vignoble (FB.4) dans lequel sont présents Crapaud calamite et Oedicnème criard. Un boisement est situé à l'Ouest de la prairie, il s'agit d'un boisement sur sol eutrophe à mésotrophe à Quercus (G1.A1). Les habitats présents sont cartographiés dans la page suivante.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèce recensée par groupe sur le site et les espèces patrimoniales.

Tableau : Espèces recensées sur le site de l'école, de la forêt et du parking

Groupe	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Flore	55	
Avifaune	14	3
Amphibiens	3	1
Reptiles	1	
Papillons de jour	1	
Libellules	0	
Mammifères	3	1

Au total 77 espèces sont recensées sur le site de l'école et du boisement. Il s'agit majoritairement de plantes malgré une diversité d'oiseaux. 5 espèces sont patrimoniales :

- Chouette effraie, *Tyto alba*, oiseau
- Chouette chevêche, *Athene noctua*, oiseau
- Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*, oiseau
- Crapaud calamite, *Epidalea calamita*, amphibien
- Noctule commune, *Nyctalus noctula*, (Schreber, 1774), Chiroptère

Concernant la gestion du site ainsi que celle à mettre en place pour améliorer la prise en compte de la biodiversité, plusieurs mesures peuvent être prises. Il peut s'agir d'actions de conservation de la biodiversité déjà existante, de restauration de celle-ci ou d'amélioration du milieu afin d'ajouter une plus-value environnementale. Elles sont présentées ci-dessous. Certaines mesures sont déjà mises en place par la municipalité, elles représentent déjà un gain pour la biodiversité.





- **Gestion crapaud calamite dans la prairie**

Une population de crapauds calamites a été observée au niveau des fossés séparant la prairie et le champ agricole/viticole. En raison de son degré de menace et sa patrimonialité ainsi qu'aux pressions qui s'exercent sur les amphibiens (disparition des zones humides, fragmentation des milieux, etc.), le maintien des milieux où l'espèce est présente est fondamental pour sa conservation à longs termes.

Dans un premier temps la conservation des fossés / ornières qu'ils soient temporaires ou non, présents sur le site est essentielle pour la pérennité des populations de crapauds calamites. Ainsi il est préférable de ne pas combler les dépressions naturellement inondables sur le site. Il est conseillé également de maintenir la qualité des habitats terrestres par une exploitation extensive (fauche ou pâture). Un hersage tous les 2 à 5 ans permet de maintenir des surfaces rudérales ouvertes le long du fossé.

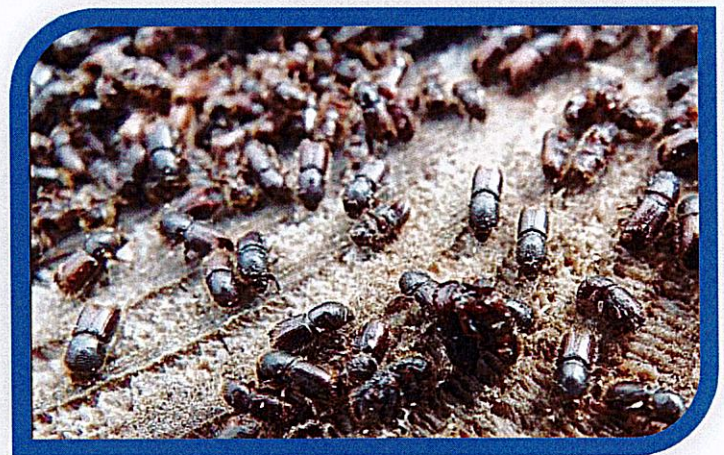
Il convient également d'informer les services communaux, sur la présence de l'espèce sur le site. Et de les informer sur la nécessité de préserver ces points d'eau temporaires répondant aux exigences écologiques du crapaud calamite.

- **Maintien du boisement en libre évolution :**

Une partie en boisement est présente depuis plusieurs dizaines d'années. Il serait pertinent de valoriser cette absence de gestion en laissant la forêt en libre évolution. Il s'agit de laisser le milieu se développer, sans intervention. Ce choix permet de laisser les dynamiques écologiques faire un lent travail de vieillissement qui permettra d'accueillir une biodiversité diversifiée et rare.

D'un point de vue sociétal, il s'agit de préserver un patrimoine du passé qui devient un patrimoine pour l'avenir, dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité auquel il peut apporter des réponses positives naturelles. De plus, la libre évolution offre une meilleure résilience des boisements aux aléas du climat, tels que les tempêtes ou les sécheresses. Ces forêts accueillent des espèces dépendantes de ces milieux comme les chauves-souris arboricoles ou des oiseaux menacés tels que le Pic noir (espèce Natura 2000). La présence de ces animaux impacte favorablement la forêt puisqu'ils se nourrissent souvent des ravageurs des arbres tels que *Bostryche typographe* (*Ips typographus*), une espèce de Coléoptère, bien connue pour détruire les pins.

La libre évolution est un choix très rare en France métropolitaine, seulement 1.4 % des surfaces forestières suivent cette voie. Faire ce choix est donc novateur et devient un pari en faveur de la biodiversité de la commune.



Bostryche typographe

- **Conservation des vieux arbres, arbres à cavités :**

Plusieurs vieux arbres sont implantés au niveau du boisement. Ces éléments arborés (arbres et haies) sont essentiels pour l'avifaune, les chiroptères, les coléoptères et les reptiles.

Ces vieux arbres présentent des cavités pour la faune arboricole, qu'il s'agisse d'oiseaux ou de chauves-souris. Les branches mortes sont un atout pour les insectes saproxyliques (mangeur de bois mort). Si ces arbres posent des problèmes de sécurité, leur élagage peut être réalisé en dehors des périodes suivantes : 16 mars eu 15 août. Il est conseillé de couper uniquement les branches et de garder une chandelle qui restera utile pour la biodiversité. Garder du bois mort au sol est aussi intéressant pour les insectes se nourrissant de ce dernier et cela peut également servir de refuge à d'autres espèces.

Concernant les nichoirs présents au sein du boisement, ces derniers sont à conserver et à valoriser. Même si certains ne sont pas occupés, ils constituent des habitats potentiels très intéressants pour l'avifaune de la commune.

- Favoriser les pollinisateurs :

Étape indispensable dans le processus de reproduction sexuée de nombreux végétaux, en France métropolitaine, la pollinisation par l'intermédiaire des animaux est le seul fait des insectes. Sur le territoire national, plusieurs milliers d'espèces d'insectes jouent ainsi un rôle clé pour assurer la pollinisation dans l'ensemble de l'espace.

Le déclin des pollinisateurs, observé sur le territoire national et, plus largement, à l'échelle mondiale par la communauté scientifique, est désormais connu par un large public. Aujourd'hui, 1 espèce d'abeille et de papillon sur 10 est au bord de l'extinction selon l'UICN. La préservation des insectes pollinisateurs, sauvages et domestiques, constitue un enjeu majeur pour garantir les capacités de production alimentaire d'un grand nombre de cultures ainsi que pour préserver la diversité des espèces animales et végétales essentielles aux équilibres des écosystèmes.

Les pollinisateurs butinent aujourd'hui une quantité importante de plantes traitées aux produits phytosanitaires, les condamnant petit à petit. C'est pourquoi, il est conseillé de créer des jachères pour favoriser leur venue. Deux sortes de jachères peuvent être créées : une jachère fleurie, avec des graines appartenant au Label Végétal Local ou une jachère naturelle. Une fiche technique est expliquée dans la partie V-F.



Photo : Création d'une jachère fleurie sur la commune de Vouzon

L'école se situant à proximité, cette jachère, ou du moins une partie pourrait être plantée par les élèves de l'école. Cette initiative permettrait à la fois, d'embellir le site et les abords de l'école et de sensibiliser les élèves sur la botanique, la faune associée et son importance écologique.

- Favoriser l'entomofaune et les reptiles

Afin d'accroître et favoriser le développement des populations d'insectes sur le site, des gîtes à insectes pourraient être installés aux abords du parking et de la prairie ainsi que des gîtes à coccinelles. Ces derniers se placent à proximité des feuillages dans une zone fleurie. Un fleurissement en pied de mur et la création de refuges pour les reptiles peut être envisagé le long du muret de l'école. Cela peut se faire à l'aide de petits tas de pierres disposées le long du muret ainsi que de tuiles arrondies pouvant servir d'abris aux serpents et lézards.

- Végétaliser l'école

Utiliser des plantes vivaces, à fleur et à fruits pour le fleurissement de l'école. Ces plantes ont pour principal avantage de vivre pendant de nombreuses années. Elles limitent la prolifération des autres plantes et donc l'usage de produits phytosanitaires. Certaines variétés sont peu gourmandes en eau et ont donc un impact positif pour l'environnement. Il est conseillé d'utiliser des plantes locales à fleurs et à fruits plus favorables aux insectes.

Dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur ou de lutte contre les inondations, favoriser l'effet d'ombrage dans la cour et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle permettrait d'éviter au maximum les rejets au réseau. Dans certains environnements denses, il peut s'agir également de favoriser la création d'un ensemble d'îlots de fraîcheur.

Différents aménagements peuvent être envisagés pour « végétaliser » une école,

- Aménagement favorable à la gestion des eaux pluviales : une partie de la couche de gazon synthétique pourrait être enlevée pour retrouver de la pleine terre, du bois raméal fragmenté ou de la végétation. Des solutions d'infiltration, de rétention ou de stockage des eaux pluviales peuvent être créées par l'intermédiaire d'un bassin paysager ou un revêtement drainant. Les agences de l'eau peuvent accompagner ce type de projet sous réserve de cette réflexion.
- Plantations, coins nature et potagers : il s'agit de planter les trois strates de végétation et/ou de valoriser l'existant. Les arbres seront notamment les alliés d'un réaménagement favorisant l'ombrage. La mise en place de pelouses, de prairies fleuries notamment dans des espaces moins fréquentés sera aussi privilégiée, de même que des coins nature ou de petits jardins potagers ou vergers, supports de sensibilisation et de temps éducatif. Ces coins nature peuvent être mutualisés avec la jachère fleurie à proximité.
- Pour ce qui est de la protection solaire. Au-delà de la végétation, des solutions pour créer de l'ombrage peuvent être expérimentées. Elles peuvent être couplées à des projets de végétation grimpante par exemple (y compris pour venir faire de l'ombre aux salles de cours).



C. L'Ancien cimetière

L'ancien cimetière est aujourd'hui une prairie de fauche planitiaire et subatlantique (E7.2) entourée d'un mur de pierres (J1.31). Des vignes et une prairie mésique non gérée (E2.22) sont situés autour du site d'étude.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèces recensées par groupe au sein du site d'étude.

Tableau : Espèces recensées sur l'ancien cimetière

Groupe	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Flore	49	1
Avifaune	18	8
Amphibiens	1	-
Reptiles	1	-
Papillons de jour	4	-
Libellules	0	-
Mammifères	4	-

Au total 77 espèces sont recensées sur l'ancien cimetière. Il s'agit majoritairement de plantes mais de nombreux oiseaux sont identifiés. Quatre espèces de mammifères et papillons de jour sont également inventoriées. La végétation présente est typique des prairiales. 8 espèces sont patrimoniales :

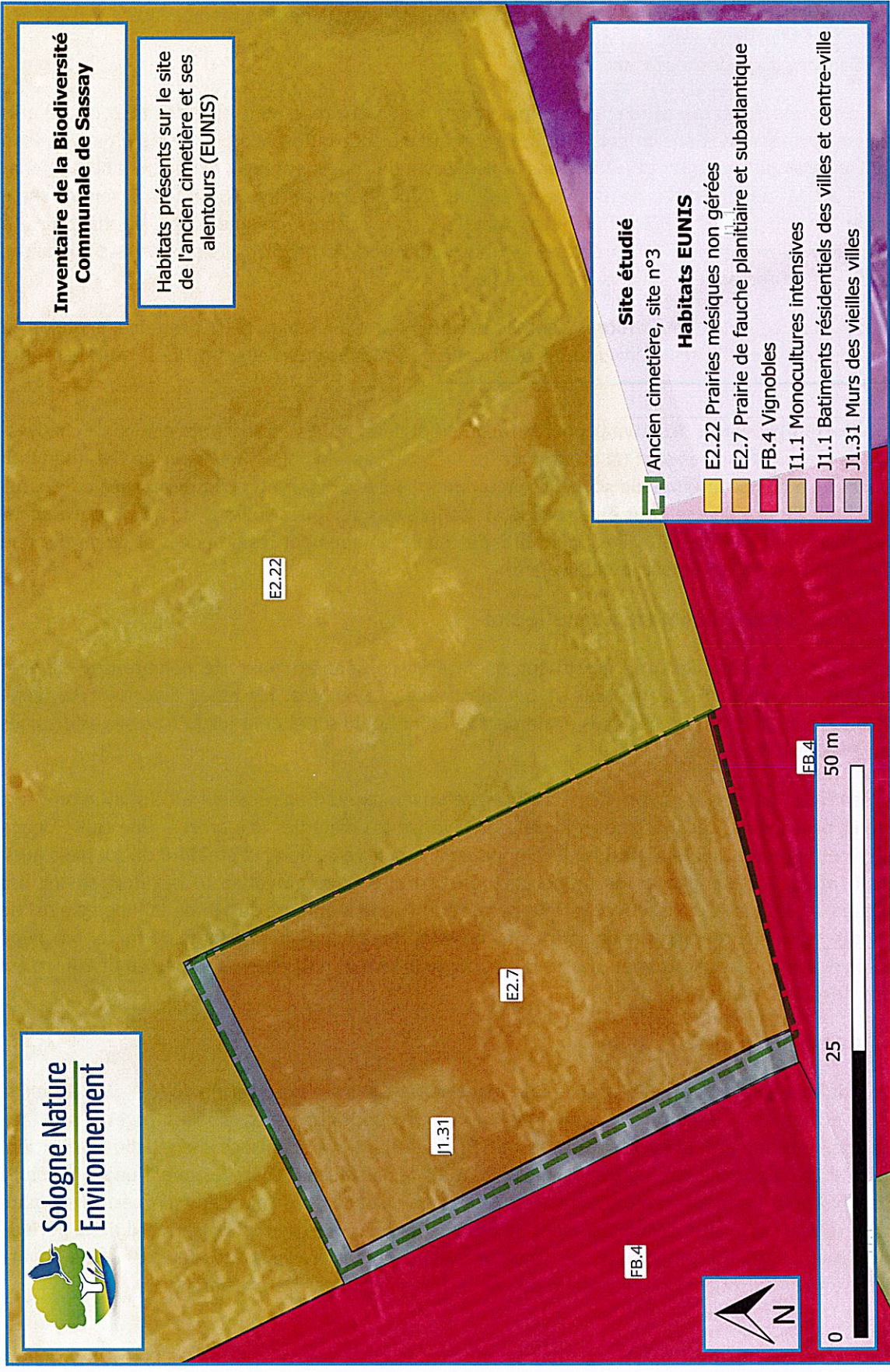
- Vesce printanière, *Vicia lathyroides*, plante
- Alouette des champs, *Alauda arvensis*, oiseau
- Bruant jaune, *Emberiza citrinella*, oiseau
- Chouette chevêche, *Athene noctua*, oiseau
- Guêpier d'Europe, *Merops apiaster*, oiseau
- Héron garde-bœufs, *Bubulcus ibis*, oiseau
- Linotte mélodieuse, *Linaria cannabina*, oiseau
- Mouette rieuse, *Chroicocephalus ridibundus*, oiseau
- Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*, oiseau





**Inventaire de la Biodiversité
Communale de Sassay**

Habitats présents sur le site
de l'ancien cimetière et ses
alentours (EUNIS)



Habitats présents à proximité de l'ancien cimetière



Les mesures de gestion à mettre en place sont présentées ci-dessous. Certaines mesures sont déjà mises en place par la municipalité, elles représentent déjà un gain pour la biodiversité.

- **Conservation des vieux arbres :**

Un vieil arbre est implanté le long du chemin communal. Cet arbre peut en effet être classé afin d'assurer sa protection. Dans ce cas, il doit être inscrit en tant qu'espace boisé classé dans le Plan Local d'Urbanisme. Pour aller plus loin dans la démarche de conservation, il existe un label national nommé « Arbre remarquable de France ». Depuis 2000, l'association A.R.B.R.E.S remet cette distinction reconnue par l'Etat. Pour être labellisé, des critères comme l'âge, la hauteur, la circonférence, l'esthétisme, les caractères extraordinaires de l'arbre, les histoires et les croyances autour de cet arbres sont étudiés méticuleusement.

Avec les haies, ces éléments arborés sont essentiels pour l'avifaune. Leur présence explique la diversité des espèces d'oiseaux inventoriés dont celle de l'Alouette des champs. Il est donc essentiel de les conserver.

Ce vieil pourrait présenter des cavités pour la faune arboricole, qu'il s'agisse d'oiseaux ou de chauves-souris. Les branches mortes sont un atout pour les insectes saproxyliques (mangeur de bois mort). **Si cet arbre pose des problèmes de sécurité (notamment lié à la ligne électrique passant au-dessus de la parcelle) leur élagage peut être réalisé en dehors des périodes suivantes : 15 octobre au 15 mars et du 15 mai à la fin août.** Il est conseillé de couper uniquement les branches et de garder une chandelle qui restera utile pour la biodiversité.

- **Conservation des haies bordants le site**

Les haies présentes sur le site constituent un intérêt conséquent pour de nombreuses espèces recherchant une diversité de hauteur et de densité végétale. Ainsi les haies favorisent la faune recherchant des habitats perchés mais également la faune et du sol et cela jusqu'à plusieurs dizaines de mètres autour de la haie.

Concernant leur entretien, on privilégiera l'usage d'un lamier ou d'un sécateur à celui d'un broyeur, ce dernier provoquant des blessures à la haie et favorise les maladies des arbres. Une taille douce (régulière et légère) stimulera ainsi le développement racinaire et donc la stabilité du sol mais aussi la densification du feuillage et du branchage. Cette taille douce favorise le développement des invertébrés et des oiseaux insectivores. Elle permet aussi une meilleure survie de la haie et ainsi de diminuer le temps de remplacement des plants morts et de la masse des déchets de taille. La coupe de la haie doit toujours se situer au-dessus d'un bourgeon sain et doit être effectuée en biseau ce qui limitera l'exposition aux maladies.

- **Gestion de prairie**

Concernant la prairie du site, elle peut se faire par une fauche avec exportation du foin. Cette fauche doit être effectuée le plus tardivement possible afin de permettre aux espèces végétales et aux invertébrés de terminer leur cycle (au plus tôt en fin d'été). Nous préconisons une fauche en rotation. Pour permettre à la faune de s'échapper, il convient de ne pas faucher toute la zone d'un seul tenant. Il est souhaitable de préserver toujours 10 à 15% de la surface pour maintenir un certain nombre d'habitat refuge sur le site. L'emplacement de ces zones préservées peut changer au fil de la période d'exploitation. Il est important de toujours évacuer les résidus de fauche. Cela limite l'enrichissement du sol et donc retarde la pousse et par conséquent l'entretien nécessaire.



D. L'ancienne gare

Le site d'étude de l'ancienne gare est une prairie de fauche (E2.22) avec un bâtiment communal rural (J1.3). Depuis début 2025, un verger avec des anciennes espèces sont plantées dans cet espace. Des chauves-souris et des oiseaux utilisent ce bâtiment comme refuge.



Photo : Ancienne gare avec verger associatif

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèces recensées par groupe au sein du site de l'ancienne gare et les espèces patrimoniales.

Tableau : Espèces recensées sur le site de l'ancienne gare

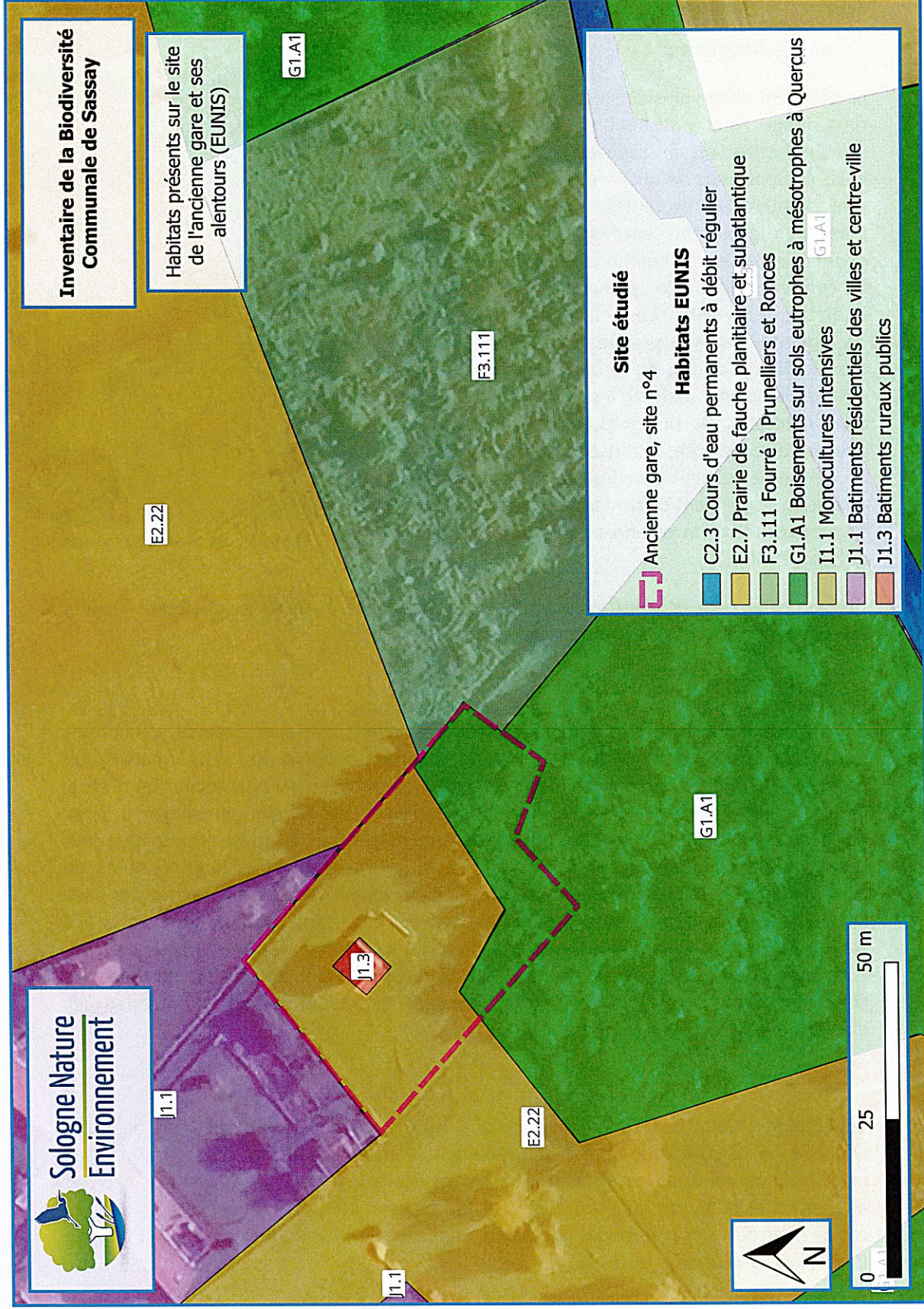
Groupe	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Flore	28	-
Avifaune	13	1
Amphibiens	1	-
Reptiles	1	-
Papillons de jour	1	-
Libellules	0	-
Mammifères	2	-

Au total 46 espèces sont recensées au sein du sites de l'ancienne gare. Le nombre de données n'est pas important du fait que la zone d'étude n'est pas très grande mais aussi par sa faible diversité d'habitat. Le taxon le plus représenté est la flore avec 28 espèces suivis par 13 espèces d'oiseaux (entendus pour la plupart, notamment dans le boisement qui borde le site).

Voici la liste des espèces patrimoniales observées sur le site :

- Chouette chevêche, *Athene noctua*, Oiseau





Il est important de préserver les espèces présentes sur le site. De multiples mesures peuvent être mises en œuvre pour conserver les milieux présents et ses espèces et en accueillir de nouvelles.

- **Le bâtiment :**

Le bâtiment abrite plusieurs espèces protégées, des rougequeue noirs y nichent et des chauves-souris semble l'utiliser comme reposoir nocturne (du guano y est présent mais de manière éparse). Des fientes sont également présentes dans le bâtiment. L'ancienne gare représente donc un enjeu majeur pour ces espèces et l'équilibre de leur cycle de vie. Il convient donc de préserver les fentes et interstices présents. Les niochirs présents sont également importants pour les espèces cavernicoles des alentours (du fait de la diminution des cavités naturelles comme artificielles et la destruction de leurs habitats). De nombreuses espèces d'oiseaux peuvent être amenées à utiliser ces niochirs. Des tas de pierre peuvent être installés le long du quai en béton, ils peuvent offrir des habitats et des abris favorables aux invertébrés thermophiles ainsi qu'aux reptiles.



Photo 5 : Déchets brûlés sous les nids

Une poubelle peut être installée à proximité du bâtiment, en effet quelques déchets ménagers ont été retrouvés sur le site.

- **La prairie :**

Concernant la prairie du site, elle peut se faire par une fauche avec exportation du foin. Cette fauche doit être effectuée le plus tardivement possible afin de permettre aux espèces végétales et aux invertébrés de terminer leur cycle (au plus tôt en fin d'été). Comme pour l'ancien cimetière, nous préconisons une fauche en rotation. Pour permettre à la faune de s'échapper, il convient de ne pas faucher toute la zone d'un seul tenant. Il est souhaitable de préserver toujours 10 à 15% de la surface pour maintenir un certain nombre d'habitat refuge sur le site. L'emplacement de ces zones préservées peut changer au fil de la période d'exploitation. Il est important de toujours évacuer les résidus de fauche. Cela limite l'enrichissement du sol et donc retarde la pousse et par conséquent l'entretien nécessaire. Au sein de cette prairie il est possible de créer des chemins pouvant être fauchés plus régulièrement, une fiche dédiée à l'entretien des chemins est disponible à la partie V-D.

- **Le Verger**

Concernant l'entretien des arbres, ceux à haute tige ne nécessitent pas de taille annuelle, la fructification se fait naturellement. Par contre, il faut nettoyer, aérer et rajeunir la ramure tous les 3 à 5 ans. Il convient également de protéger la base du tronc d'éventuelles blessures dues aux tontes et fauches soit par pose d'une protection de 20 cm de haut, soit par maintien d'une bande enherbée ou d'un paillage autour du pied de l'arbre, ce qui est déjà le cas sur le site.



E. Le lagunage

Le site du Lagunage est un ensemble de bassins (J5.3). C'est une technique biologique d'épuration des eaux usées par un traitement assuré par la végétation aquatique ou par les microorganismes vivant dans le bassin. Les berges des bassins accueillent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Une petite prairie entoure les bassins (E2.22).



Photo : Bassin sur le site du lagunage

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèces recensées par groupe au sein du site et les espèces patrimoniales.

Tableau : Espèces recensées sur le lagunage

Groupe	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Flore	31	1
Avifaune	9	2
Amphibiens	1	-
Reptiles	0	-
Papillons de jour	1	-
Libellules	5	-
Mammifères	3	-

Au total 50 espèces sont recensées au sein du lagunage. Parmi ces espèces, 3 sont patrimoniales dont 2 orchidées (elles apprécient les lieux ensoleillés). La gestion mise en place en ce moment pour la prairie semble bien. Peu de papillons sont observés en 2024 par faute de mauvais temps durant l'ensemble de la saison. Ce site possède le plus grand nombre de libellules. Voici la liste des espèces patrimoniales recensées sur le site :

- Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*, plante
- Chouette chevêche, *Athene noctua*, oiseau
- Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*, oiseau



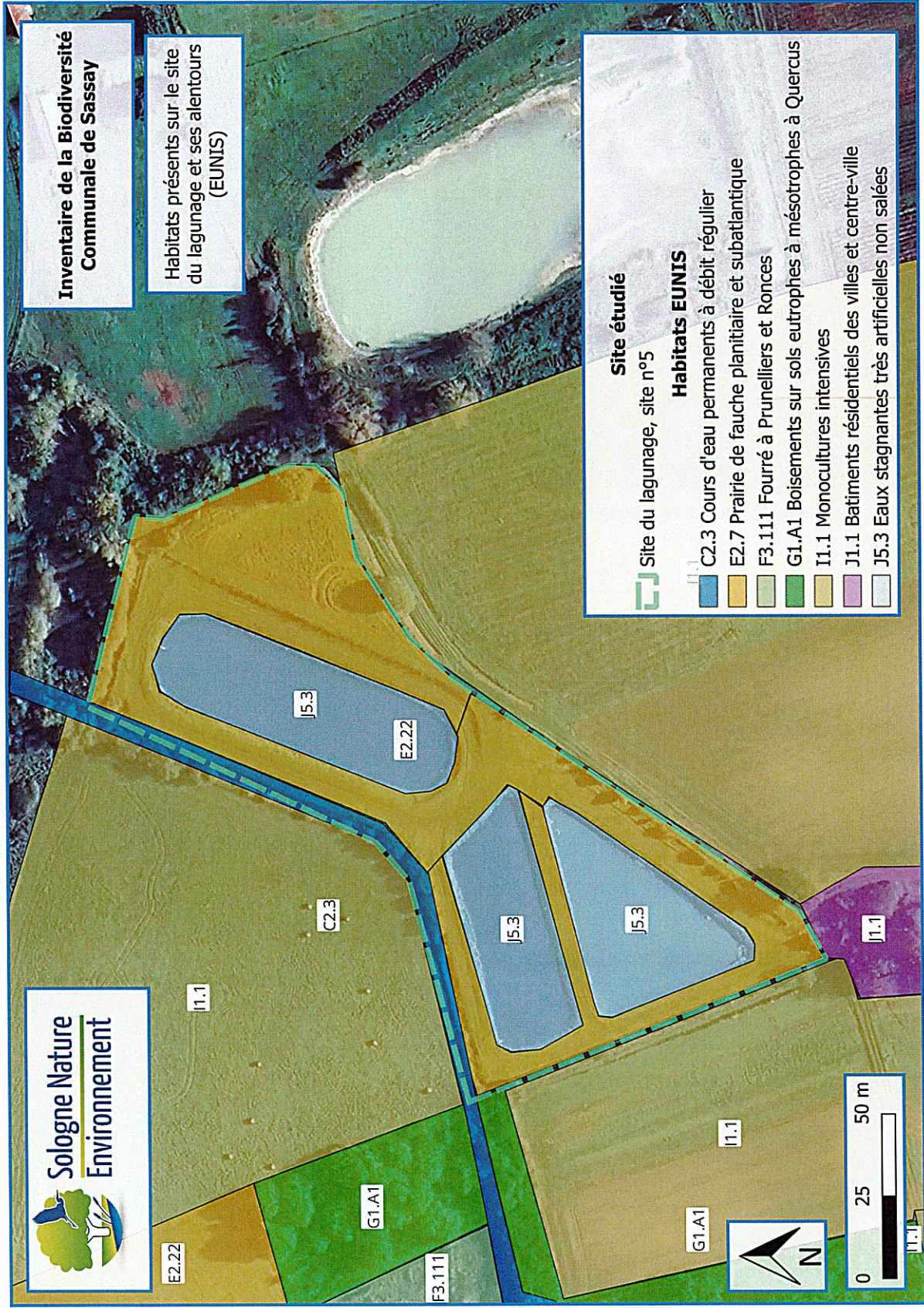




Photo : Bande fleurit le long des berges



Photo : Bande enherbée le long du grillage



Photo 6 : Ophrys abeille, P.Frelon

Les mesures de gestion à mettre en place sont présentées ci-dessous. Certaines mesures sont déjà mises en place et représentent déjà un gain pour la biodiversité.

- **Conservation des haies autour du lagunage :**

Des haies sont présentes autour du lagunage, elles sont à bien conserver du fait de leurs multiples rôles pour l'Homme et le milieu. Ces haies permettent de protéger la ressource en eau, en participant à son épuration, en luttant contre le ruissellement et en améliorant les capacités d'infiltration. Elles jouent également un rôle dans la protection des sols en luttant contre l'érosion et en enrichissant les sols. Et d'un point de vue biodiversité, elles constituent des réservoirs aussi bien pour la faune que pour la flore, elles permettent d'accueillir les auxiliaires de culture et constituent des corridors écologiques pour la faune.

Outre le fait de le préserver, ces haies taillées peuvent être reconverties vers une autre typologie de haie. Une première action pourrait être d'arrêter les tailles mécaniques afin de laisser la haie avoir une croissance verticale. Cette conversion passe par un recepage progressif des plants par moitié, pour se diriger vers un taillis mixte. Si les haies sont peu diversifiées, elles peuvent être enrichies par d'autres essences.

Concernant l'entretien de ces haies, les mêmes mesures que pour les haies de l'ancien cimetière peuvent s'appliquer.

- **Gestion du lagunage**

Concernant le lagunage, la gestion du site est bonne, cependant quelques aménagements peuvent être envisagés afin d'augmenter la diversité des habitats. La pente et les berges d'un bassin pourraient être retravaillées. Les berges peuvent être retalutées avec une pente faible permettant l'installation d'hélophytes (carex, jonc, ...). Une partie des matériaux extraits peuvent servir à créer des zones de haut fond ou un îlot pour un autre bassin. Les berges reprofilées pourraient ensuite faire l'objet de plantation d'hélophytes pour rapidement dynamiser le milieu et limiter la colonisation d'espèces moins désirées.

En plus de ces aménagements, des tas de pierres favorables notamment aux reptiles, peuvent être créés le long des haies bordant la clôture du site. En effet les reptiles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes et constituent de très bons auxiliaires en prédatant les rongeurs, limaces et autres insectes. Les reptiles comme les serpents sont également des proies, certains oiseaux comme le Circaète Jean-le-Blanc s'en nourrissent.

- **Réaliser une fauche tardive adaptée à la zone :**

Afin de préserver la faune et la flore présente sur le site, il est conseillé de réaliser une fauche annuelle. Celle-ci doit être tardive. Si la végétation fauchée est utilisée comme fourrage alors il est possible de réaliser la coupe à partir de la mi-juillet. Cette période correspond à l'envol des jeunes oiseaux nichants au sol. Si la fauche n'a pas vocation à être valorisée alors il est préférable qu'elle soit réalisée après septembre avec des engins adaptés aux déplacements en terrain peu portant (pression au sol). Il convient aussi de régler les barres de coupe à minimum 10 cm pour épargner les nids de fourmis hôtes et les chenilles de papillons.

La fauche doit être centrifuge afin d'éviter la destruction de la faune présente lors de la coupe. Il est conseillé de réaliser une vitesse de fauche inférieure à 8 km/h et d'équiper le tracteur avec une barre d'effarouchement. Elle permet de prévenir les animaux du danger en les effrayant avec le bruit et les vibrations qu'elle génère. Des chaînes ou dents de faneuse, installées devant la barre de coupe peuvent être utilisées. Elles sont jugées peu contraignantes par les agriculteurs les utilisant.



Dans les deux cas, il est préférable d'exporter la végétation fauchée car son abandon sur le site va l'enrichir et modifier les conditions de croissance de la flore et la diversité des espèces présentes au risque de limiter la présence d'espèces patrimoniales.

Au sein du lagunage, comme déjà mis en place il est conseiller de créer des chemins de passage et de laisser des bandes non fauchées autour qui peuvent servir de refuge à l'avifaune et aux micromammifères . Une mosaïque prairiale permet de crer une forte diversité de conditions écologiques favorisant la diversité biologique .



F. Le centre bourg

Le centre-bourg de Sassay est composé de plusieurs habitats dont quelques habitats naturels. Tout d'abord, aux abords de l'église et devant le foyer scolaire se trouve un alignement de quelques platanes (G5.1). Il est fréquent que la faune trouve refuge dans ces cavités (Pic, rapaces ou encore des chauves-souris). A Sassay ce sont les choucas des tours qui nichent dans les platanes. C'est une espèce protégée, non considérée comme "susceptible d'occasionner des dégâts", inscrite à l'annexe II de la directive oiseaux.

A proximité, se trouve la salle des fêtes. Cet endroit possède des pelouses de parc (E2.64) et est traversé par un petit cours d'eau (C2.3) avec des berges très végétalisées. Un point d'eau juxtapose ce lieu de l'autre côté de la route. Le surplus d'eau alimente le petit cours d'eau.

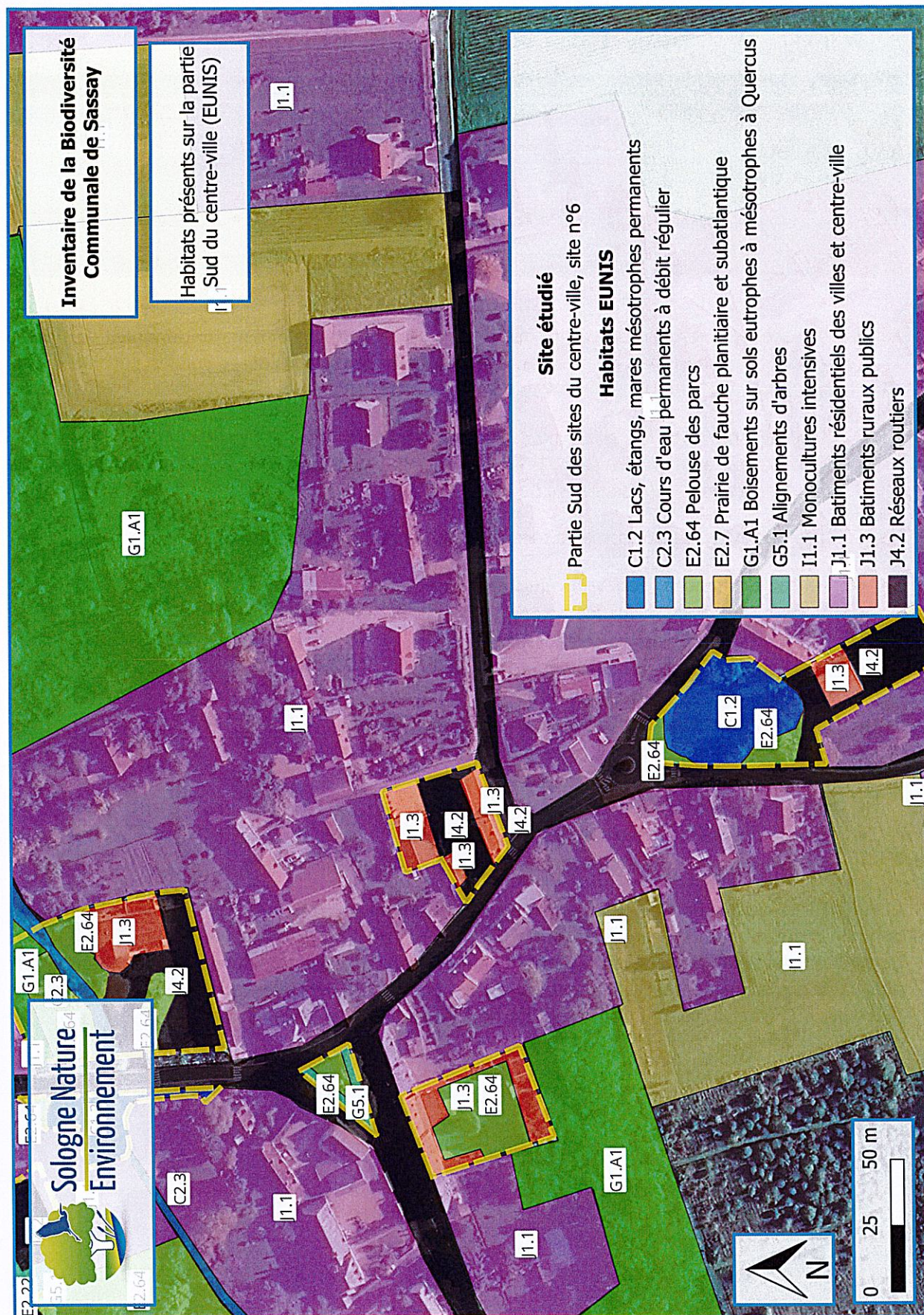
Ce site est bordé par un boisement important de Chênes (G1.A1). Ce boisement est important car il permet à la faune de s'y abriter, se déplacer ou s'y reproduire. C'est un véritable corridor écologique.

Le sud du centre-bourg est composé d'un petit étang permanent (C1.2). Ce dernier est quelques fois utilisé par des pêcheurs.

Les habitats présents sont cartographiés ci-dessous.







Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèce recensée par groupe sur le site dont les espèces patrimoniales.

Tableau : Espèces recensées sur la zone du Centre Bourg

Groupe	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Flore	52	1
Avifaune	35	9
Amphibiens	2	-
Reptiles	-	-
Papillons de jour	1	-
Libellules	-	-
Mammifères	8	1

Au total 98 espèces sont recensées sur le secteur du centre-bourg. Il s'agit majoritairement de plantes. 11 d'entre elles sont patrimoniales. Pour rappel, une espèce est considérée comme patrimoniale si elle remplit l'une des conditions ci-dessous :

- Déterminante ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique),
- Considérée comme menacée à l'échelle régionale : NT (Quasi menacée), VU (vulnérable), EN (en danger) ou CR (en danger critique).

Voici la liste des espèces patrimoniales recensées sur le site du Centre Bourg :

- Pulicaria commune, *Pulicaria vulagris*, Plante
- Alouette des champs, *Alauda arvensis*, Oiseau
- Bruant proyer, *Emberiza calandra*, Oiseau
- Chouette chevêche, *Athene noctua*, Oiseau
- Chouette effraie, *Tyto alba*, Oiseau
- Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus*, Oiseau
- Guêpier d'Europe, *Merops apiaster*, Oiseau
- Héron garde-bœufs, *Bubulcus ibis*, Oiseau
- Milan noir, *Milvus migrans*, Oiseau
- Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*, Oiseau
- Noctule commune, *Nyctalus noctula*, (Schreber, 1774), Chiroptère

Concernant la gestion du site ainsi que celle à mettre en place pour améliorer la prise en compte de la biodiversité, plusieurs mesures peuvent être prises. Il peut s'agir d'actions de conservation de la biodiversité déjà existante, de restauration de celle-ci ou d'amélioration du milieu afin d'ajouter une plus-value environnementale. Elles sont présentées ci-dessous. Certaines mesures sont déjà mises en place par la municipalité, elles représentent déjà un gain pour la biodiversité.



Voici quelques mesures concernant la biodiversité et de l'environnement qui peuvent être mise en place :

- **Utiliser des plantes vivaces, à fleurs et à fruits, pour le fleurissement des massifs :**

Ces plantes ont pour principal avantage de vivre pendant de nombreuses années. Elles limitent la prolifération des autres plantes et donc l'usage de produits phytosanitaires. Leur entretien est limité. Certaines variétés sont peu gourmandes en eau et ont donc un impact positif pour l'environnement. Il est conseillé d'utiliser des plantes locales à fleurs et à fruits plus favorables aux insectes. Cette mesure est déjà mise en place par la municipalité.

- **Utilisation de litières de feuilles mortes, broyats, paillis, Bois Raméal Fragmenté (BRF) sous les arbres et dans les massifs :**

Le paillage des massifs et des pieds d'arbres apporte plusieurs avantages : en hiver, il protège les plantes des fortes gelées, au printemps et en été, il permet au sol de conserver son humidité. Ils apportent aussi des éléments nutritifs aux plantes et limitent donc l'apport d'engrais artificiels. Cette mesure est déjà mise en place par la municipalité. Elle est à poursuivre.

- **Limiter la pollution lumineuse :**

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité, y compris pour l'homme (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable. Il est conseillé de réduire les durées d'éclairage des lieux. Il est possible d'installer des éclairages LED à détecteur de présence.

- **Aménager des abris complémentaires pour la faune :**

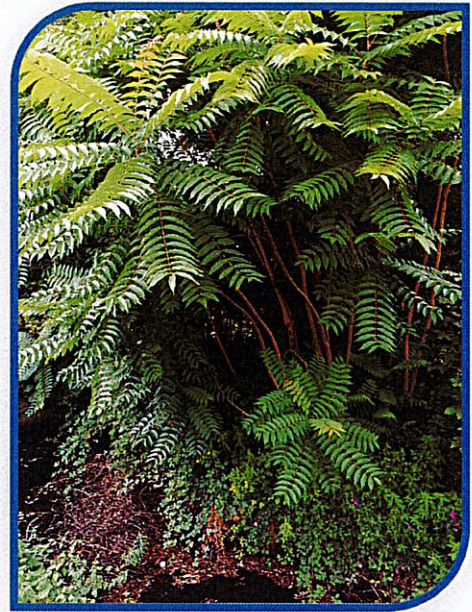
Plusieurs refuges pour la faune peuvent être installés au niveau du parc près de la salle polyvalente. Ces gîtes peuvent abriter de multiples insectes comme les coccinelles, véritables régulateurs de pucerons. Cela peut être sous la forme de gîtes à insectes mais également des abris à reptiles sous forme de tuile, briques creuses ou tas de pierres

Les façades de la salle des fêtes et des ateliers de la commune, peuvent accueillir des nichoirs à hirondelles et martinets. Ces deux espèces sont déjà présentes sur le site, seront invitées à le coloniser plus rapidement.



- Gestion du plan d'eau en face de la salle polyvalente

Une partie de ce point d'eau est recouverte par les dépôts de végétation des alentours. Un regard particulier pourrait être porté sur l'entretien de la végétation des berges non bétonnées. En effet la végétation de ces berges entraîne une accumulation de biomasse dans le point d'eau conduisant petit à petit à l'eutrophisation du milieu. Ce phénomène peut être dû à un apport de matière organique venant de la végétation des berges enrichie en azote et phosphore. Une solution peut être l'entretien des berges avec une taille raisonnée et s'ils sont utilisés la diminution de l'utilisation de produits riches en azote et en phosphore. De plus, des pieds d'Ailante sont observés sur la berge. Cette plante est une espèce exotique envahissante. Il est conseillé d'enlever rapidement l'ensemble des pieds (racines et pieds). Un risque d'envahissement dans l'ensemble de la commune risque de se produire.



En 2025, un évènement venant probablement de l'amont du point d'eau a impacté diverses espèces de manière léthale. De nombreux poissons, amphibiens et même Ecrevisse de Louisiane (réputée comme résistante) sont retrouvés morts dans le point d'eau.



- Favoriser les pollinisateurs :

Étape indispensable dans le processus de reproduction sexuée de nombreux végétaux, en France métropolitaine, la pollinisation par l'intermédiaire des animaux est le seul fait des insectes. Sur le territoire national, plusieurs milliers d'espèces d'insectes jouent ainsi un rôle clé pour assurer la pollinisation dans l'ensemble de l'espace.

Le déclin des pollinisateurs, observé sur le territoire national et, plus largement, à l'échelle mondiale par la communauté scientifique, est désormais connu par un large public. Aujourd'hui, 1 espèce d'abeille et de papillon sur 10 est au bord de l'extinction selon l'UICN. La préservation des insectes pollinisateurs, sauvages et domestiques, constitue un enjeu majeur pour garantir les capacités de production alimentaire d'un grand nombre de cultures ainsi que pour préserver la diversité des espèces animales et végétales essentielles aux équilibres des écosystèmes.

Enfin, il est conseillé de limiter les fauches afin de favoriser la biodiversité sur les sites. Etant une zone fréquemment utilisée, nous conseillons une fauche mensuelle.





Photo : point d'eau présent en face de la salle des fêtes

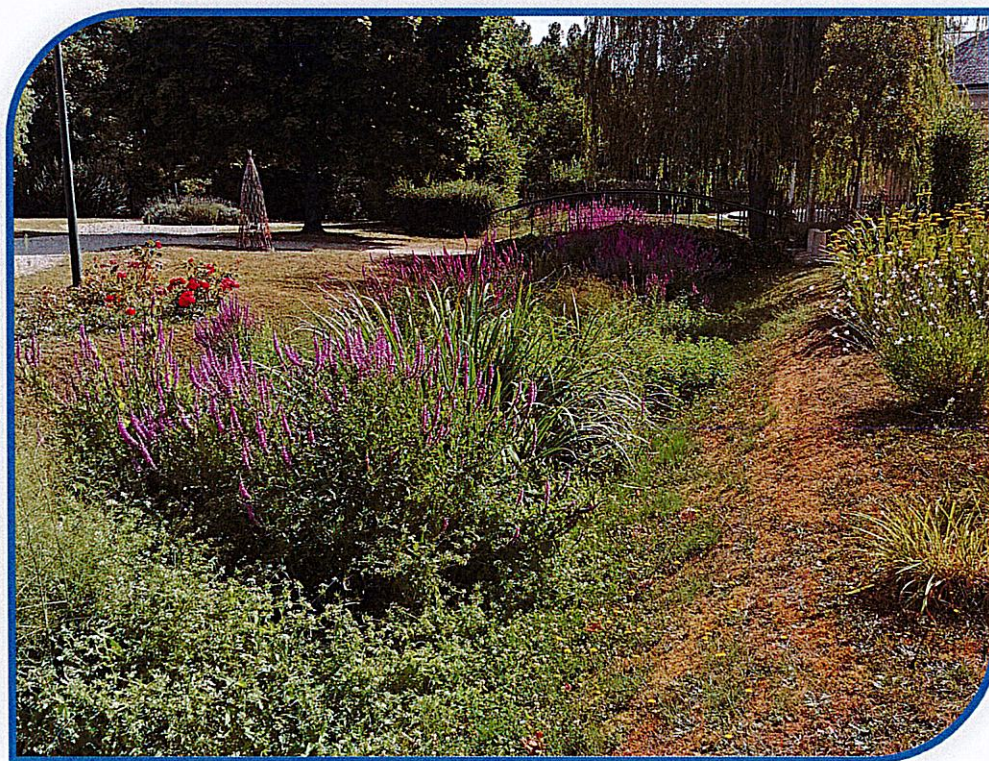


Photo : Cours d'eau avec berges naturelles

G. Les Varennnes (privé)

Le site n°7 est situé au lieu-dit des Varennnes dans une propriété privée. Ce site est composé au nord d'un boisement à Quercus (chênes), Carpinus et Fraxinus (G1.A1). Ce boisement est limité par la carrière située à Soings en Sologne.

Dans le lieu-dit se trouve deux mares (C1.2), deux parcelles forestières à Chênes (G1.A1), d'une prairie de fauche planitiaire et subatlantique (E2.22). Enfin, des pâturages permanents (E2.1) avec quelques fourrés à Prunelliers (F3.111) entourent les bâtiments (J1.1 et J2.4).

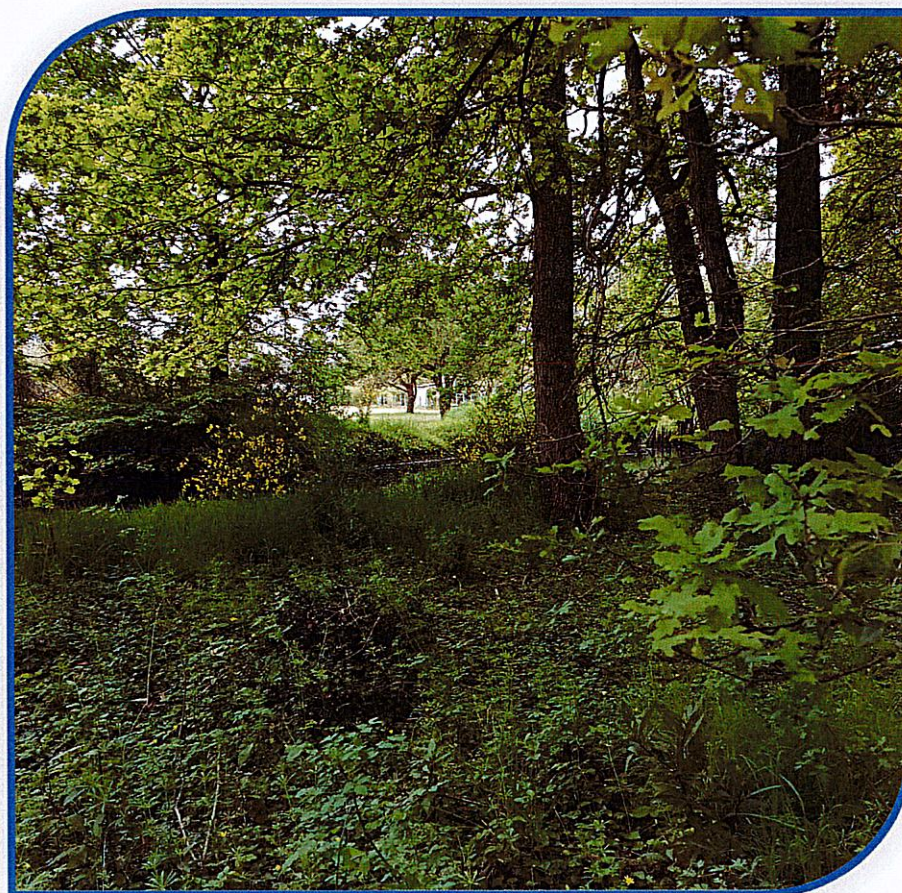


Photo : Parcelle forestière privée aux Varennnes

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'espèces recensées par groupe sur le site, Les Varennes et les espèces patrimoniales.

Tableau : Espèces recensées sur le site Les Varennes

Groupe	Nombre d'espèces	Espèces patrimoniales
Flore	63	-
Avifaune	31	8
Amphibiens	-	-
Reptiles	-	-
Papillons de jour	15	1
Libellules	1	-
Mammifères	5	1

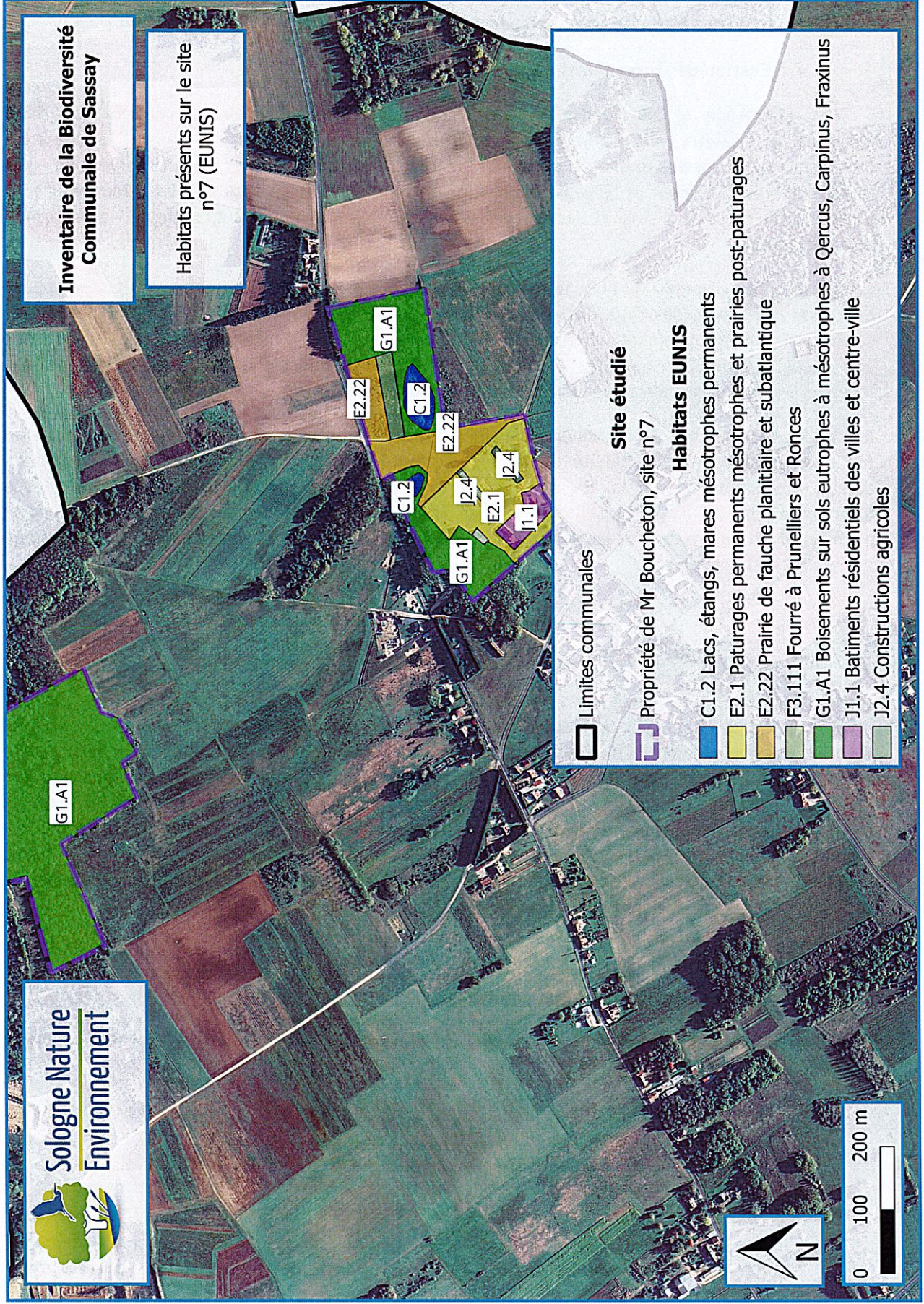
Au total 115 espèces sont recensées sur l'ensemble du site d'étude. Il s'agit du premier site le plus riche en biodiversité. C'est celui avec le plus d'oiseaux et de papillons recensés. Au total 10 espèces patrimoniales sont retrouvées :

- Alouette des champs, *Alauda arvensis*, Oiseau
- Bruant proyer, *Emberiza calandra*, Oiseau
- Cigogne noire, *Ciconia nigra*, Oiseau
- Caille des blés, *Coturnix coturnix*, Oiseau
- Hirondelle des rivages, *Riparia riparia*, Oiseau
- Huppe fasciée, *Upupa epops*, Oiseau
- Guêpier d'Europe, *Merops apiaster*, Oiseau
- Perdrix grise, *Perdix perdix*, Oiseau
- Gazé, *Aporia crataegi*, Papillon
- Murin de Daubenton, *Myotis daubentonii* (Kuhl, 1817), Chiroptère

Des individus de Cigognes noires sont observées à plusieurs reprises sur le lieu-dit des Varennes. Ces observations sont très importantes à relever pour la gestion du site. Il est difficile de dire si ces individus sont nicheurs sur le site. Une étude précise sur cette espèce permettrait d'ajouter des éléments de contexte et d'affirmer ou non si l'espèce est nicheuse à cet endroit de la commune.

Pour rappel, la Cigogne noire est inscrite à la directive Habitat, est protégée nationalement, est listée comme « en danger » à l'échelle du pays et « en danger critique » à l'échelle de la région.





Habitats présents à proximité du site au lieu-dit des Varennes

Quelques mesures de gestion du peuvent être en œuvre. Et, il est également possible d'évoquer quelques bons gestes à mettre en œuvre pour continuer à préserver les différents sites.

- **Gestion des boisements et de la sylviculture**

Afin de protéger et conserver la biodiversité du milieu, il est préconisé de maintenir des arbres morts et/ou à cavité, particulièrement ceux à gros diamètre. Sur certains espaces, en présence d'espèces rares il est préférable de privilégier le vieillissement naturel avec peu d'intervention, sans récolte de bois. Cela peut se faire par la création de zone de « réserves forestières » pour assurer la protection de certains milieux et des espèces associées, notamment celles du cycle de vie des arbres et du bois mort.

Concernant l'exploitation du bois, le maintien d'une couverture forestière permanente, sans phase de coupe rase, avec des rotations, garantit un accroissement optimal de la forêt. Et permet de concentrer cet accroissement sur les arbres de meilleure qualité, de manière continue. Cela garantit également la protection des sols, de l'eau et des équilibres biologiques en cours. Le microclimat forestier est maintenu, ainsi que la biodiversité qui lui est associée.

Il est donc recommandé de pratiquer des coupes de type jardinatoire. Ainsi de récolter les arbres en fonction de leur valeur individuelle, de leur exploitabilité en évitant d'enlever des arbres n'ayant pas atteint des dimensions optimales pour une bonne valorisation. Mais également d'éviter toute intervention brutale (il est conseillé de ne pas dépasser 25% du volume sur pied). Il est préférable pour éviter cela de raccourcir les périodes de rotation plutôt que de d'augmenter en un seul passage l'intensité de la coupe.

- **Gestion des parcelles pâturées**

L'écopastoralisme par le cheval des parcelles au 5 rue des vieilles vignes permet une réduction des intrants et des déchets tout en assurant une fertilisation naturelle des sols. L'éco-pâturage équin favorise le remplacement d'espèces compétitives pour la lumière par des espèces de petite taille et/ou compétitives vis-à-vis des nutriments du sol, ce qui permet la coexistence d'un plus grand nombre d'espèces. Cependant, du fait du piétinement du cheval ce dernier peut affecter la biodiversité, sur l'abondance de certaines espèces de plantes et la faune qui leur est associée (les papillons par exemple) mais également sur les espèces d'oiseaux pouvant nicher au sol. Il est donc préconisé d'effectuer une rotation, et de varier les parcelles pâturées par le cheval afin de limiter la pression de pâturage et de diminuer les effets de piétinement.

- **Gestion des parcelles non pâturées.**

Pour les parcelles non pâturées il est possible de réaliser une gestion par fauchage différencié et raisonné de la végétation. Pour cela,

- Des chemins peuvent être créés et fauchés, deux à trois fois par an aux périodes suivantes : fin mars/début avril, fin juillet/début août, septembre/octobre,
- Le reste de la parcelle si non utilisée peut être fauchée une fois par an en septembre/octobre
- Les fossés présents peuvent être fauchés une fois par an en automne, la végétation présente ne va pas obstruer l'écoulement de l'eau du fossé mais jouer son rôle de phyto-épuration des eaux venant des parcelles alentours, permettant de les épurer et de la dépolluer naturellement.



- Augmenter la hauteur de coupe à 15 cm. Cela augmente par 3 le nombre de plantes à fleur. Cette mesure diminue la consommation de carburant et ralentit l'usure du matériel. De plus, une coupe plus rase favorise la croissance des végétaux. Cela évite également de détruire les nids des pollinisateurs situés près du sol et les insectes vivant dans la végétation.
- Si la fauche est réalisée précocement (avant mai), il n'est pas nécessaire d'exporter la végétation.

Si la fauche est réalisée à l'automne, il est préférable d'exporter la végétation pour ne pas enrichir le sol ce qui entrainera une repousse plus rapide des plantes. La végétation peut être compostée et servir d'engrais pour les massifs ou les cultures, méthanisée et être transformée en biogaz, ou servir d'isolant

Calendrier des fauches

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fossés	Vert	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Vert	Vert	Vert
Chemin	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Jaune	Jaune
Reste de la parcelle	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Vert	Vert	Jaune	Jaune

Vert : Période durant laquelle la fauche est conseillée.

Jaune : Période durant laquelle la fauche est possible.

Rouge : Période durant laquelle la fauche est déconseillée.

- **Gestion de la jachère accolée au bois**

Afin de favoriser les pollinisateurs, une jachère fleurie pourrait être créée près de la lisière du bois à la place de la station de genêt présente sur le site. Cette dernière est présentée dans les préconisations générales partie création de jachères fleuries ou naturelles.

- **Gestion des mares/fosses forestières.**

Les mares constituent une source de biodiversité pour les boisements. Elles contribuent au bon fonctionnement de ces derniers et sont garants d'un bon état sanitaire. Les objectifs de mesures de gestion sont de la maintenir dans état d'ouverture satisfaisant pour maintenir une grande diversité d'espèces, et/ou de la rendre plus attractive pour des espèces patrimoniales (plantes aquatiques, amphibiens) afin d'y optimiser le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Afin de maintenir un bon état de ces différentes mares il est conseillé de profiter des travaux sylvicoles sur le boisement pour tailler et receper les arbres sur les berges et/ou surplombant la mare afin de limiter le volume de feuilles et de branches qui tombent dans l'eau qui vont accélérer le comblement de la mare. Mais aussi de diminuer la densité des arbres entourant la mare afin que la lumière permette l'installation d'une végétation aquatique durable. Et de préserver à proximité de ces mares des petits arbustes fruitiers recherchés par de nombreuses espèces fréquentant les mares.



En cas de recouvrement par les végétaux aquatiques de la totalité de la surface de la mare, il est recommandé de retirer les végétaux en surnombre sur une partie de la mare (1/3). On peut alors utiliser pour cela des râteliers ou des fourches afin de ne pas trop fortement impacter la mare (limitation des perturbations). Quoi qu'il en soit : un tiers de la surface totale de la mare devrait être maintenue en eau libre pour favoriser la biodiversité.

- **Gestion des espèces exotiques envahissantes :**

Le Raisin d'Amérique est une plante exotique envahissante qui se développe après un changement brutal d'une zone (coupe à blanc, éclaircissement d'une zone ou fauche le long d'une route). Leur propagation peut être due aux oiseaux qui consomment leurs graines ou alors par des outils mécaniques non désinfectés après utilisation sur un site contaminé.

. Voici ce que nous conseillons (voire partie V-E) :

- Après s'être équipé de gants (obligatoire car cette plante est toxique), il est conseillé de couper les grappes de raisin et de les déposer dans un contenant vide ou spécifique pour cette tâche. Attention à ne pas les faire tomber au sol, elles ont la capacité d'être viables pendant 40 ans et peuvent donc repousser à n'importe quel moment.
- Lorsque le pied est petit comme celui-ci, nous conseillons de l'arracher (fin juin ou en hiver), en portant une attention sur le fait de ne pas casser le rhizome.
- La plante ainsi que les graines peuvent être incinérées. Il ne faut pas les laisser au sol après l'arrachage. La toxicité de la plante peut tuer un chien voire un cheval en grande quantité absorbée.
- Attention, à ne pas mélanger les pieds arrachés aux déchets verts, cela ne ferait que déplacer le problème.

Dans tous les cas, la gestion des espèces exotiques envahissantes, animales ou végétales, doit être entreprise avec vigilance et avec le soutien d'expert sur le sujet. L'association peut assister la municipalité sur ce point ou la rediriger vers le Groupe de Travail des Plantes Invasives (GTPI) pour les plantes, ou l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la faune.



V. Préconisations générales pour favoriser la biodiversité

La préservation des espèces protégées et patrimoniales représente un enjeu majeur mais le maintien, voire la favorisation, des espèces dites « ordinaires ou communes » est tout aussi nécessaire pour l'équilibre des écosystèmes.

Cette nature ordinaire remplit les fonctions essentielles à notre vie. Sans insectes pollinisateurs, il y aurait peu de fruits, sans vers de terre, peu de fertilité des sols, etc. La nature ordinaire participe à rendre vivable et agréable le cadre de vie et les milieux urbains.

Avant toute modification de gestion d'un site communal, il est important de bien communiquer pour expliquer à la population les raisons de ce changement. En effet, les habitants ne comprennent pas toujours pourquoi la végétation pousse alors qu'elle était tondue avant et peuvent avoir le sentiment que le site est laissé à l'abandon. Ci-dessous se trouvent différentes gestions conseillées à mettre en place pour favoriser la biodiversité, divers habitats sont évoqués. Des fiches techniques précises et parlant des sites d'études sont situées en Annexes de ce rapport.

A. Gestion du bâti en faveur de la biodiversité

Les bâtiments anciens ou plus récents accueillent aussi une biodiversité spécifique. Ainsi, les hirondelles nichent sous les toits des maisons, les martinets se reproduisent dans les murs et les chauves-souris gîtent dans les toitures et combles des maisons.

Pour protéger les gîtes de ces animaux lors de rénovation ou leur en offrir de nouveaux lors de la construction, plusieurs mesures peuvent être mise en œuvre.

- Avant toute rénovation ou construction :
 - Solliciter Sologne Nature Environnement pour être accompagné dans la réflexion de mise en œuvre de mesures simples via le programme « Un toit pour la biodiversité communale ».
 - Identifier les espèces concernées par les travaux.
 - Ne pas détruire les nids ou gîtes d'espèces protégées, même s'ils sont inoccupés, car la loi l'interdit. Des solutions sont possibles pour les protéger.
 - Intervenir obligatoirement en dehors des périodes de présence des animaux (nidification, mise-bas...) entre septembre et mars, de préférence en automne.



- Installer des nichoirs à oiseau ou gîte à chauves-souris :
 - Le coût des matériaux à intégrer ou ajouter est relativement faible (de 30 à 200 € l'unité).
 - Ces gîtes offriront de nouveaux refuges aux animaux.
 - Eviter si possible de grillager le clocher de l'église, ou quand cela est difficilement possible du fait des pigeons laisser des ouvertures (sous forme de fentes) dans le grillage pour permettre à des espèces comme les chauves-souris de passer.

- Végétalisation du bâti :
 - Bien que le coût puisse fortement varier en fonction de la technique utilisée (de 80 à 300 €/HT par m²), la végétalisation des bâtiments se justifie sur des bases de préservation de la biodiversité, mais aussi et surtout actuellement, d'intérêts énergétique, phonique et thermique.

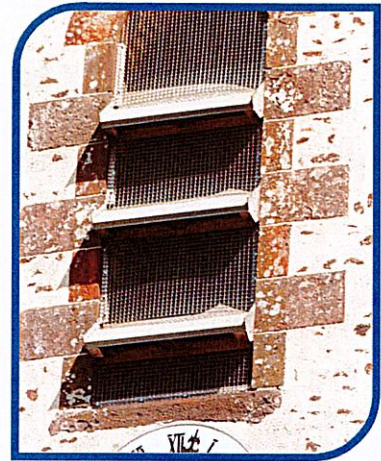
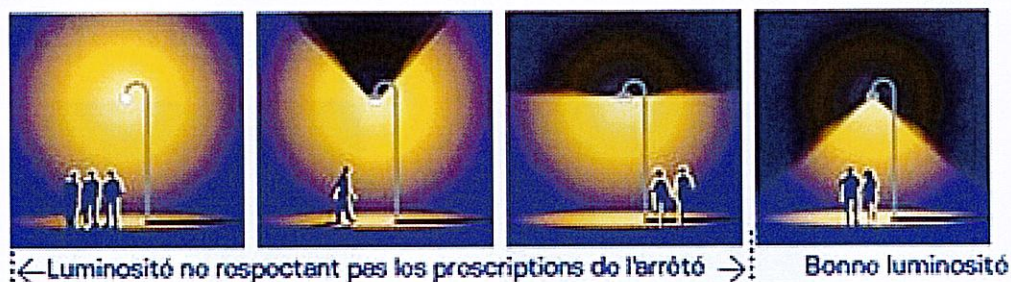


Photo : Exemple d'installation sur le clocher d'une église permettant l'accès aux chauves-souris. Source : Museum de Bourges



Photo : À gauche, gîte à chauves-souris en bois, à droite, gîte à chauves-souris en béton

- Limiter l'éclairage du bâti :
 - L'éclairage artificiel est source de pollution lumineuse pour les animaux et les plantes, ils dérèglent leur cycle biologique.
 - Il est possible d'intervenir sur l'intensité de la lumière : celle-ci est trop souvent largement supérieure aux besoins ; un éclairage moyen de 10 lux peut être parfois largement suffisant.
 - L'orientation des luminaires est également importante : il faut absolument éviter les luminaires qui diffusent de la lumière vers le haut, c'est-à-dire au-delà du plan horizontal. Depuis le 1er janvier 2025, une nouvelle réglementation concernant l'éclairage public est entrée en vigueur. Cette loi impose la suppression de toutes les installations dont la proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontale dépasse 50%. Les appareils de type « boules », très couramment utilisés, seront également concernés par cette mesure et devront être retirés.



Crédit photo : Gouvernement

- Il est possible d'agir sur la durée d'éclairage : il est inutile et coûteux d'éclairer lorsqu'il n'y a personne. Les détecteurs de présence ou les horloges sont utiles.
- Enfin, le spectre lumineux est important : il est préférable d'éviter les ampoules qui émettent des UV ; les éclairages aux couleurs plus chaudes, comme le orange sont globalement les moins impactant pour la faune. Cependant, il convient de respecter la limitation de la température de couleur, en vigueur depuis 2025. Elle ne peut excéder 3 000 K (kelvin) en agglomération et hors agglomération sauf dans certaines zones protégées (parcs naturels, réserves, sites d'astronomie) où les contraintes sont plus élevées.

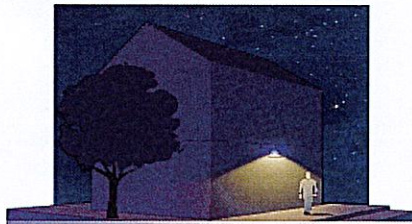
Flash	Lampes fluorescentes	Lever ou coucher de soleil	Ampoule domestique	Bougie
5000 K à 5500 K	4000 K à 5000 K	3000 K à 4000 K	2500 K à 3500 K	1000 K à 2000 K

Crédit photo : Gouvernement

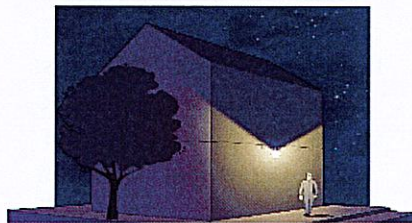


La préservation de l'environnement par la recherche de nature en ville est une demande sociale forte des habitants.

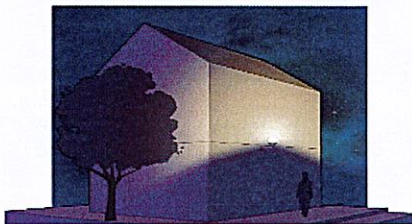
Éclairage des voies de déplacement



Éclairage bon :
le flux lumineux est dirigé vers le bas
et aucun flux n'est émis au-dessus du plan horizontal.
La pollution lumineuse est limitée.



Éclairage moyen :
le flux est majoritairement dirigé vers le bas
mais une partie importante de celui-ci
dépassa le plan horizontal.
La pollution lumineuse est importante.



Éclairage très mauvais :
une grande partie du flux lumineux
est perdue dans le ciel
avec pour conséquences un gaspillage d'énergie
et une pollution lumineuse très importante.

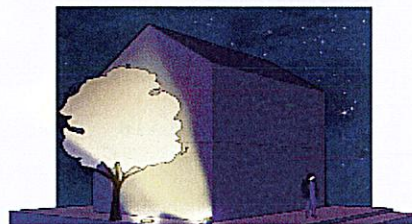
Éclairage de mise en valeur



Éclairage bon :
le flux est dirigé du haut vers le bas,
la végétation n'est pas éclairée
et la pollution lumineuse est limitée.



Éclairage mauvais :
le flux est dirigé du bas vers le haut
avec de fortes déperditions et
une forte pollution lumineuse.



Éclairage très mauvais :
le flux est dirigé du bas vers le haut
et éclaire la végétation.
Il y a une forte nuisance sur la végétation
et la faune hébergée ainsi qu'une forte pollution lumineuse.

Exemple d'éclairage des voies de déplacement et de mise en valeur,
©Batiébiodiversité

B. Gestion des bords de rivière et des cours d'eau

Les rivières et les cours d'eau font partie intégrante de la trame bleue. Pour que la trame soit fonctionnelle, la continuité longitudinale ne suffit pas. Il faut également une continuité latérale. La ripisylve, c'est-à-dire le cordon végétal installé sur les berges, est composé d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées, doit être présente afin de permettre le développement d'un cortège animal et végétal intéressant. Sans une ripisylve fonctionnelle, la rivière ne joue pas complètement son rôle de trame bleue.

Pour les espaces ouverts en bord de cours d'eau, le caractère naturel des rives est à privilégier avec une gestion favorable au développement de la biodiversité. Pour cela, plusieurs mesures simples sont possibles :

- La fauche doit être différenciée avec une coupe sur 1 m de part et d'autre des chemins localisés à proximité, réalisée jusqu'à 3 fois par an avec une hauteur de coupe de minimum 10 cm.
- Et, si besoin, une seule fauche tardive (août/septembre) des zones herbacées localisées en dehors, avec une hauteur de coupe de minimum 10 cm.
- Laisser des bandes d'herbes non fauchées est très favorable au maintien et au développement de nombreux insectes. En effet, certains papillons par exemple, pondent sur les graminées ou les fleurs des prairies pendant l'été. Les œufs éclosent l'année suivante.
- Le développement d'espèces invasives est également à surveiller notamment le long des cours d'eau.
- La replantation d'arbres ou d'arbustes est favorable à la biodiversité qui fréquente le cours d'eau. Les essences plantées doivent être adaptées aux conditions du milieu.

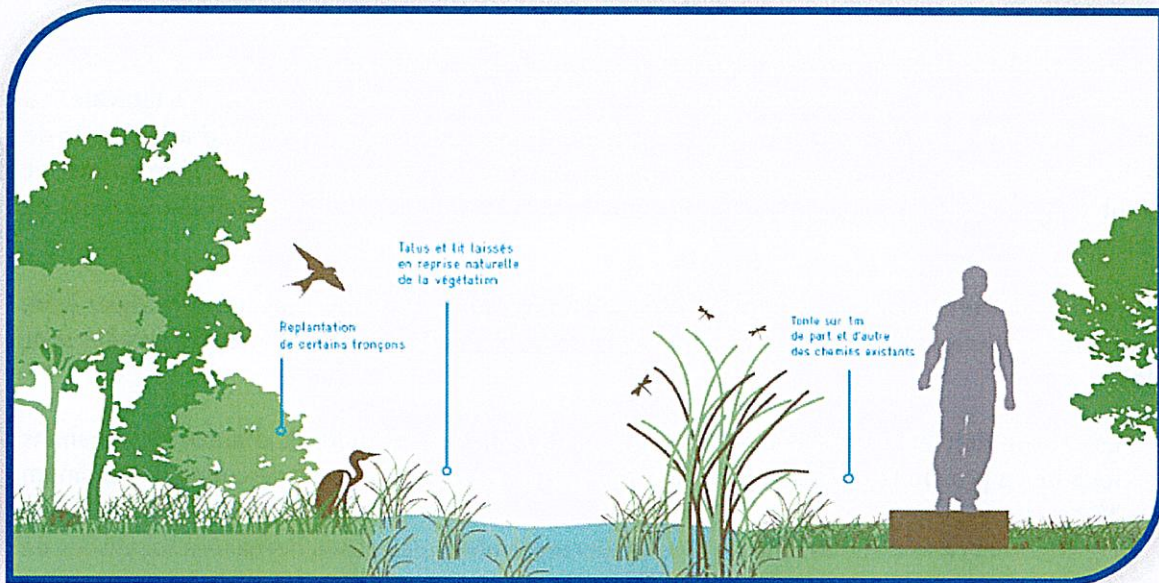
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Bords de cours d'eau et étang	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Jaune

Vert : Période durant laquelle la fauche est conseillée

Jaune : Période durant laquelle la fauche est possible.

Rouge : Période durant laquelle la fauche est déconseillée.





Exemple de gestion des bords de rivières et cours d'eau, ©Bordeaux métropole

"Objectif climat 2030" est une opération développée par le réseau FNE Centre-Val de Loire (dont Sologne Nature Environnement fait partie), permettant d'accompagner les collectivités pour la préservation de la ressource en eau face aux changements climatiques. La priorisation des actions de ce projet biannuel se fait sur la désimperméabilisation du sol et les économies d'eau.

L'opération vise ainsi à provoquer une prise de conscience des enjeux en vue de planifier et réaliser des actions d'adaptation et diffuser une culture du risque et de la résilience afin de limiter les aléas naturels telles les inondations, les coulées de boue ou les sécheresses.

Sologne Nature Environnement peut vous accompagner dans la mise en place de cette opération sur la commune.



C. Gestion des boisements

Les boisements gérés en faveur de la biodiversité abritent des arbres de tous les âges et différents étages de végétation. De même, ils hébergent des arbres sénescents ou des arbres morts. Le bois mort se transforme en humus et contribue à la fertilité du sol, assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt. De plus, après sa mort, l'arbre devient un habitat particulier pour de nombreuses espèces animales et végétales (champignons, mousses, lichens...). Les chemins forestiers et les lisières sont également favorables aux espèces forestières ayant besoin de plus de lumière pour croître.

Une gestion intensive (élimination des arbres sénescents, des arbres morts, du bois mort, des feuilles mortes, de la flore de sous-bois, de la strate arbustive...) et une fréquentation excessive (tonte et piétinements des chemins) des boisements aboutissent à un appauvrissement de la biodiversité forestière. La plantation d'espèces exotiques, l'enrésinement et la colonisation des boisements par des espèces invasives (Laurier palme notamment) ont également des effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Pour conserver la diversité floristique des sous-bois et des lisières, il faut :

- Favoriser une végétation diversifiée sur les bords des allées forestières.
- Faire évoluer les boisements le plus naturellement possible.
- Favoriser le développement de la faune forestière (insectes du bois mort, oiseaux cavicoles, chauves-souris...).

Pour cela quelques mesures sont importantes à appliquer :

- Conserver les broussailles, buissons, bois mort.
- Raisonner la fauche et le broyage des lisières (tous les 2 à 3 ans) et des allées forestières (une fois par an, en automne).
- Laisse les boisements en libre évolution.
- Proscrire les plantations en monocultures (résineux ou peupliers).
- Laisser le boisement se diversifier, la mixité de feuillus et de résineux est un atout pour la biodiversité.
- Diversifier l'âge des arbres au sein du boisement, par îlots ou de manière homogène. Laisser des îlots de sénescence et conserver les arbres dont le diamètre est supérieur à 35 cm avec plusieurs cavités ou fissures.
- Limiter les plantes invasives en gérant leur apparition dès les premiers stades et en évitant les coupes à blanc, favorables à leur présence.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Broyage et fauche lisière	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Jaune

*A faire tous les 2 ou 3 ans

Vert : Période durant laquelle la fauche est conseillée.

Jaune : Période durant laquelle la fauche est possible.

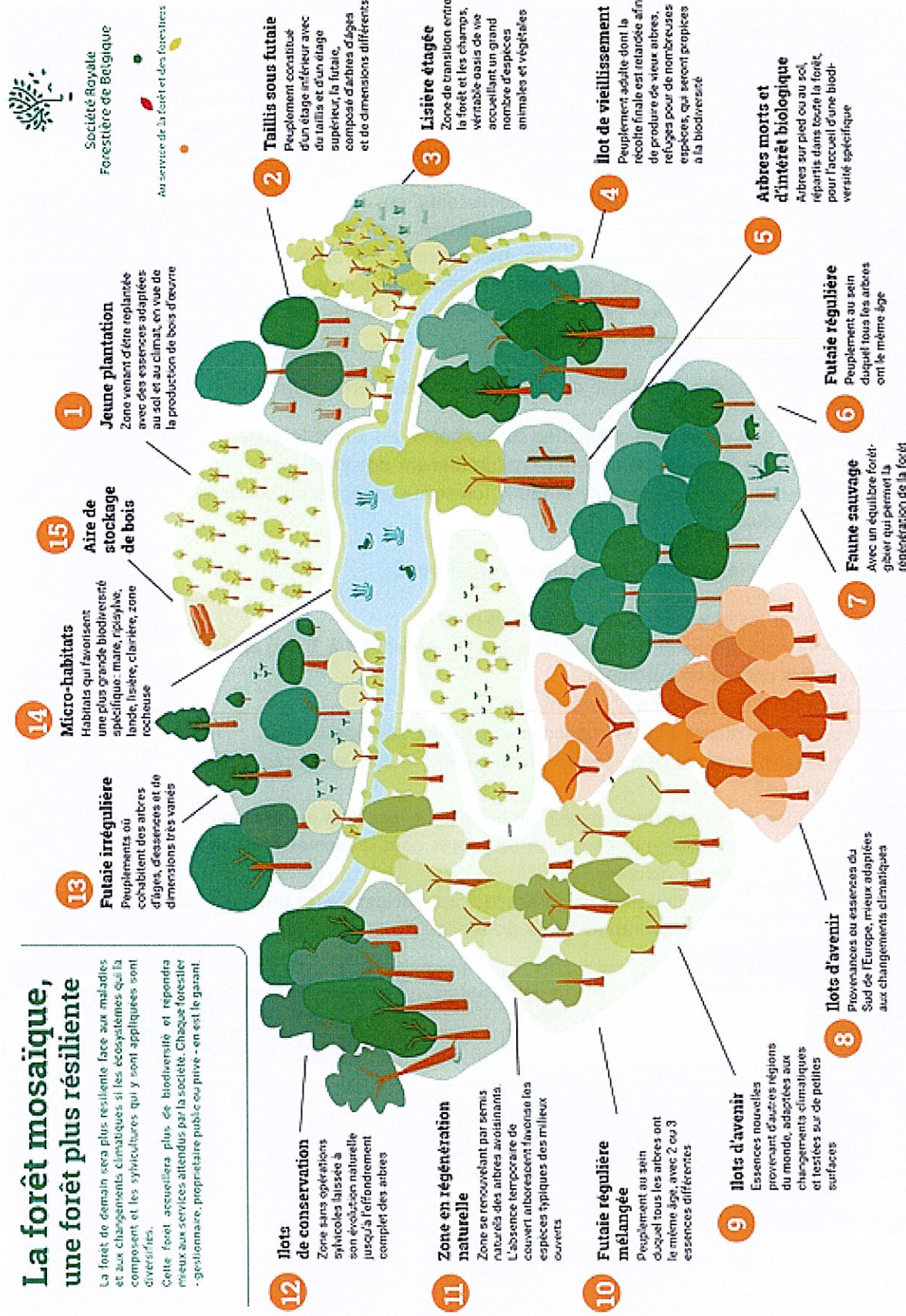
Rouge : Période durant laquelle la fauche est déconseillée.



La forêt mosaïque, une forêt plus résiliente

La forêt de demain sera plus résiliente face aux maladies et aux changements climatiques si les écosystèmes qui la composent et les sylvicultures qui y sont appliquées sont diversifiés.

Cette forêt accueillera plus de biodiversité et rendra mieux aux services attendus par la société. Chaque forestier - gestionnaire, propriétaire public ou privé - en est le garant.



Société Royale
Forestière de Belgique

Au service de la forêt et des forestiers



D. Gestion des bords de route et des chemins communaux

Les bords de route et bords de chemins constituent un milieu pérenne et homogène (couvert herbacé continu) qui longe le réseau routier. Ils sont utilisés comme petits habitats de remplacement des prairies par beaucoup d'espèces comme les orchidées. Par leur forme étroite et linéaire, ils constituent aussi des couloirs de déplacement entre les habitats éloignés. Ce sont donc aussi des corridors écologiques. Ils sont notamment empruntés par les insectes pollinisateurs.

Or ces milieux sont aujourd'hui très entretenus par la fauche. Celle-ci détruit directement des espèces, ou dégradent leurs milieux limitant ainsi leur déplacement, repos, ou reproduction.

Il est possible de modifier l'entretien de ces axes tout en préservant la sécurité des usagers et en favorisant la biodiversité. Voici quelques mesures pour les bords de route :

- Réaliser une gestion par fauchage différencié et raisonné de la végétation :
 - L'accotement peut être fauché sur une largeur de 1 m, deux à trois fois par an aux périodes suivantes : fin mars/début avril, fin juillet/début août, septembre/octobre,
 - Le fossé et le talus routier peuvent être fauchés une fois par an en automne, la végétation présente ne va pas obstruer l'écoulement de l'eau du fossé mais jouer son rôle de phyto-épuration des eaux de la route, permettant de les épurer et de la dépolluer naturellement.
- Augmenter la hauteur de coupe à 15 cm. Cela augmente par 3 le nombre de plantes à fleur. Cette mesure diminue la consommation de carburant et ralentit l'usure du matériel. De plus, une coupe plus rase favorise la croissance des végétaux. Cela évite également de détruire les nids des pollinisateurs situés près du sol et les insectes vivant dans la végétation.
- Si la fauche est réalisée précocement (avant mai), il n'est pas nécessaire d'exporter la végétation.
- Si la fauche est réalisée à l'automne, il est préférable d'exporter la végétation pour ne pas enrichir le sol ce qui entrainera une repousse plus rapide des plantes. La végétation peut être compostée et servir d'engrais pour les massifs ou les cultures, méthanisée et être transformée en biogaz, ou servir d'isolant.



Photo : Exemple de gestion des bords de route © NN Chico Mendès 2017

Pour les bords de chemins :

- Distinguer 2 zones de fauchage : la zone centrale du chemin, qui doit permettre le déplacement des personnes et des véhicules, et ses bordures.
 - La zone centrale, si elle est enherbée, est fauchée 2 à 3 fois par an (en mars, mai et en septembre/octobre) sur une largeur de 2 à 3 m.
 - Les bordures de chemin, qui n'accueillent pas de circulation, ne nécessitent qu'une seule fauche annuelle, en septembre/octobre.
 - Il est également possible de réduire l'emprise du broyage. Quand cela est possible, il n'est pas forcément nécessaire de faucher des deux côtés. Il peut y avoir une alternance dans l'entretien qui garantisse qu'une berne sur deux soit toujours tondue, permettant de faucher l'autre plus tardivement.
- Dans les deux cas, la hauteur de coupe doit être supérieure à 10 cm pour favoriser la repousse des plantes, éviter l'installation de mousses, éviter de mettre la terre à nu afin de limiter l'installation de plantes invasives.
- Les produits de la fauche doivent être exportés autant que possible (idéalement compostés ou réutilisés une fois séchés comme paillage en pied de haie par exemple) afin de ne pas enrichir le sol en matière organique.



Photo : Exemple de gestion des chemins communaux, ©Vienne Nature

Calendrier des fauches

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fossé et talus routier	Vert	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Vert	Vert	Vert
Accotement route	Jaune	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert	Jaune	Jaune
Zone centrale chemin	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Bordure chemin	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Vert	Vert	Jaune	Jaune

Vert : Période durant laquelle la fauche est conseillée.

Jaune : Période durant laquelle la fauche est possible.

Rouge : Période durant laquelle la fauche est déconseillée.

- Bien que souvent limités en ce qui concerne la circulation des véhicules motorisés, le public peut parcourir les chemins communaux. Cependant, deux mesures essentielles sont à rappeler à certains usagers. Il est important de laisser les chemins communaux propres, en y ramassant les déchets. Les déchets dégradent la qualité de vie des habitants mais également celle de la biodiversité. Il faut savoir



que 80 % des déchets retrouvés en mer seraient d'origine terrestre. Les objets en matière plastique constituent entre 80 et 85 % des déchets marins. Il est important de sensibiliser les usagers de ce site à leur ramassage.

Une attention particulière peut être portée sur le chemin des carrières dont les bordures sont maculées de déchets ménagers mais aussi de déchets dangereux pour la biodiversité contenant des huiles ou des aerosols. Un panneau notifiant l'interdiction de depots d'ordure pourrait être installé aux abords de ce chemin.



E. Création de jachères fleuries ou naturelles

Les jachères sont des zones dédiées à la biodiversité, elles sont souvent créées dans des parcelles peu utilisées par les habitants. Avant de les créer, il faut étudier les avantages et les inconvénients des deux jachères afin de choisir la plus optimale sur les sites en question.

	Jachère naturelle	Jachère fleurie
Facilité création	+++	+
Entretien	+++	+
Economies (temps passé, carburant, achat des semences)	++	+
Esthétisme d'après la population	+	+++
Pollinisation	+	+++
Conservation des espèces*	+	+++

*Les jachères fleuries peuvent être une façon de conserver des espèces botaniques menacées à l'échelle régionale, par l'achat de semences avec le Label Végétal Local. C'est le cas notamment des messicoles (plantes des moissons) comme la Nielle des blés (*Agrostemma githago* L.), la Gagée des champs (*Gagea villosa* (M.Bieb.) Sweet) ou la Nigelle des champs (*Nigella arvensis* L.)

En prenant en compte ces critères, nous préconisons :

Jachère naturelle

- Etang communal (sous forme de labyrinthe)
- Ancien cimetière (continuer la gestion mise en place : fauche annuelle avec exportation)

Jachère fleurie

- Ancienne gare
- Etang communal

1. Jachère fleurie

Qu'elle couvre 5 m² ou 250 m², la jachère fleurie permet d'embellir un site tout en offrant une opportunité à la faune d'y trouver son bonheur.

Voici les 3 grandes étapes à réaliser pour sa création :

Préparation du sol :

Désherber mécaniquement la surface de la future jachère et préparer le lit de semence. Décompacter le sol sur 15/20 cm de profondeur (remuer la terre, briser et émietter les mottes). Ensuite, évacuer les résidus (racines, tiges, pierres) et égaliser le sol de manière la plus homogène possible.

Les semences sont majoritairement issues de la marque Végétal local (végétaux issus de collectes du milieu naturel et français). Ces critères prouvent une bonne qualité du produit et sont adaptés à la Sologne.

Réaliser un faux semis (si possible) :

Attendre que les graines d'adventices dans le sol germent, puis arracher-les (attendre 15 jours environ). Cela va affaiblir la banque de graines d'adventices dans le sol. Retravailler le sol sur les premiers centimètres s'il le faut. Attention, le semis doit s'effectuer le même jour que les derniers arrachages d'adventices.



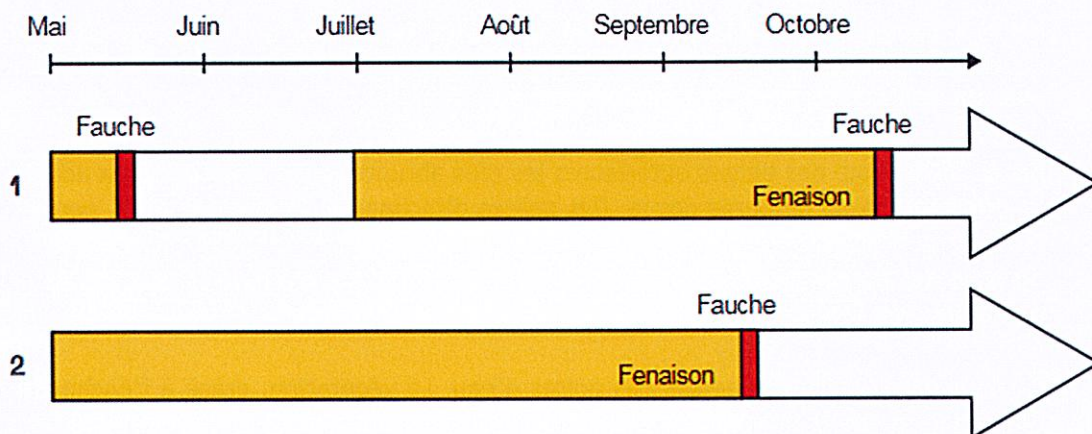
Réaliser le semis :

Pour un semis d'automne, la densité est généralement de 3 à 5 g / m². Lorsque la future jachère a une surface inférieure à 1000 m², il est préférable de semer à la main. Ensuite, utiliser du sable fin bien sec afin d'avoir une bonne homogénéité à la main. Il faut alors utiliser 3 volumes de sable pour 1 volume de graines. Les graines sont pesées et mélangées dans un seau avec le sable. Ne pas oublier de brasser continuellement pendant le semis et croiser plusieurs fois les passages. Enfin, tasser avec un rouleau tout en faisant attention à ne pas trop enfoncer les graines dans le sol. Il n'est pas forcément nécessaire d'arroser surtout s'il y a une suspicion de pluie dans les jours suivants.

1 ^{ère} semaine d'octobre	Préparation du sol : désherbage, décompactage, évacuation des résidus et égalisation du sol
2 ^{ème} semaine d'octobre	
3 ^{ème} semaine d'octobre	Réaliser un faux-semis : arrachage, retravailler la surface du sol et réaliser le semis

Cas N°1 : pour une jachère semée en automne, les fleurs sont fauchées très tôt vers le 15-20 mai. Cette fauche booste les plantes et permet une meilleure floraison de l'ensemble de la zone. De plus, son fleurissement tardif sera complémentaire avec l'autre jachère. La seconde fauche a lieu entre le 15 et le 30 octobre.

Cas N°2 : les fleurs sont fauchées entre le 15 et le 30 septembre. Elle prend un aspect desséché mais cela permet aux graines de parvenir à maturité et d'assurer un re-semis naturel. Les insectes sont moins perturbés à cette période.



2. Jachère naturelle

La jachère naturelle est une autre méthode pour concilier biodiversité et embellissement du site, tout en faisant des économies notamment de carburant. La jachère naturelle a davantage sa place près de l'étang communal (site naturel).





L'idéal est de les faucher qu'une fois tous les 2-3 ans fin septembre, début octobre. Ceci à l'avantage de produire des floraisons étalées dans la saison et permet d'abriter la faune continuellement.

F. Gestion des zones humides

Les points d'eau (mares, étangs...) et cours d'eau sont assez représentés sur la commune de Sassay et constituent les seuls milieux favorables aux amphibiens. L'étang communal connaît une diminution de son volume en été. La préservation des différentes surfaces en eau est donc essentielle pour conserver la diversité en amphibiens mais aussi la faune et la flore associée. Cette faune se compose de mammifères qui s'y abreuvent dont font partie les chauves-souris, mais également les insectes comme les libellules dont le cycle de vie contient une phase larvaire aquatique.

Un entretien et un aménagement de ces derniers est donc essentiel pour conserver et améliorer la diversité floristique et faunistique des lieux. Cela peut se faire par différentes manières :

- Par le nettoyage des déchets présents sur les surfaces en eau et sur les berges. Une mauvaise qualité de l'eau peut engendrer la disparition des espèces d'amphibien peuplant les différentes surfaces en eau de la commune.
- Par la création ou le maintien d'une zone sauvage sur les étangs, une zone de quiétude à laquelle le public n'a pas accès avec préservation de la végétation autour afin constituer une zone de quiétude notamment pour les oiseaux.
- Par le reprofilage des berges extérieures les plus abruptes avec végétalisation adaptée afin de créer des zones de berge douce. Des pentes d'inclinaison inférieures à 30° permettent à la faune et la flore aquatique de s'installer plus facilement sur un point d'eau. La végétation ligneuse des berges doit être limitée aux deux tiers de la périphérie et plantée de manière discontinue en faisant varier la hauteur des arbres et arbustes.
- Par la végétalisation des berges des points d'eau. La végétation, grâce à l'enchevêtrement des racines permet de réduire l'érosion des berges. Et lorsque le niveau de l'eau dépasse la normale, la végétation des berges ralentit le courant et limite l'effet des crues en aval pour ce qui est des cours d'eau. Cette végétation peut également servir de filtre contre la pollution des eaux. En constituant des pièges à nitrates grâce à l'absorption racinaire et les microorganismes mais aussi de piège à sédiments essentiels au développement de la vie aquatique. Cette végétalisation des berges doit se faire avec les bons arbres, en variant les essences, aulnes, saules, frêne, bouleau, tremble en préférant tout de même les espèces locales, ailanthes, acacia, ... sont fortement déconseillés. Ces arbres sont à planter à au moins un mètre de la berge en espaçant les plants les uns des autres et en les protégeant du de la faune. Pour ce qui est des peupliers, ils sont à planter à au moins 5 mètres de la surface en eau car leur enracinement ne doit pas être superficiel pour assurer le bon maintien des berges. La période préférentielle d'intervention sur la végétation se situe entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre.



- Par la création d'îlots artificiels, créant ainsi des reposoirs pouvant servir à la création de nid pour diverses espèces d'oiseaux.

Sologne Nature Environnement accompagne les collectivités mais également les propriétés privées dans la restauration des mares. Ce programme annuel est financé par l'Etat et se nomme Objectif MARES. Il a pour objectif de restaurer la trame Bleue à l'échelle régionale. Si vous avez une mare chez vous et vous souhaitez la restaurer, vous pouvez contacter Sologne Nature Environnement



G. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale (IPBES, 2019). Par leurs multiples impacts, elles menacent les espèces indigènes, les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, mais également les activités économiques et la santé humaine. La France n'échappe pas à ce phénomène et les exemples d'invasions sont nombreux en métropole : Raisin d'Amérique, Jussie, Renouée du Japon, écrevisses américaines ou frelons asiatiques...

Un grand nombre de plantes et d'animaux exotiques envahissants a d'ores et déjà entraîné la régression ou l'extinction d'espèces indigènes ou endémiques par compétition et/ou prédation. L'un des risques majeurs liés aux invasions biologiques est de voir progressivement se développer une uniformisation des paysages, avec la régression ou la disparition des espèces indigènes au profit d'une flore et d'une faune exotiques et banalisées. Les impacts négatifs des espèces exotiques envahissantes sont d'autant plus forts que le milieu naturel subit déjà d'autres pressions comme la destruction des habitats, la pollution ou le dérèglement climatique.

Sur tout le territoire français, un grand nombre d'acteurs se mobilise pour organiser la surveillance, évaluer les impacts, améliorer les connaissances, définir des stratégies et mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion sur le terrain. En parallèle, des politiques publiques sont développées aux niveaux national et européen pour tenter de répondre à ce phénomène.

Voici quelques mesures simples à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces :

- En amont des opérations de plantation, bien s'assurer qu'aucune espèce exotique envahissante ne fait partie des espèces à planter. Bien conserver la liste des espèces plantées et l'endroit où elles ont été plantées.
- Au cours des chantiers, nettoyer les machines et les chaussures du personnel du mieux que possible avant le déplacement d'un site à un autre pour éviter le transport de fragments ou graines de plantes pouvant se développer ultérieurement à un nouvel endroit. Limiter également l'apport de produits extérieurs comme de la terre ou du remblai qui peuvent contenir des fragments d'espèces exotiques. Ainsi, vérifier la provenance de ces derniers.
- Limiter les sols nus car ils favorisent l'installation des plantes invasives, car elles ont un grand spectre d'action et s'adaptent facilement à une grande variété de milieux. En milieu forestier, il est recommandé de ne pas pratiquer d'ouvertures ni de coupes à blanc.

Quand les plantes sont présentes voici quelques principes généraux de gestion à appliquer aux espèces exotiques envahissantes (ou espèces invasives) :

- Demander conseil à Sologne Nature Environnement, membre du Groupe de Travail sur les Plantes invasives, ou à l'Office Français de la Biodiversité, ou se renseigner sur le site suivant : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>
- Intervenir le plus précocement possible, une fois l'identification confirmée, avant que la population ait le temps de s'étendre et avant la période de floraison pour les espèces à fleurs.
- Limiter au maximum les impacts écologiques secondaires pouvant être induits par les interventions. La mise à nu de surfaces par l'arrachage par exemple, peut favoriser l'installation de nouvelles espèces invasives exotiques ou indigènes qui pourront coloniser le



milieu à leur tour. Penser également avant toute intervention à la gestion des déchets issus de cette dernière.

- Préférer les techniques d'arrachage manuel, toujours plus efficaces et plus précises, ce qui n'est réalisable que pour de petites surfaces ; en cas d'interventions mécaniques, prévoir une finition manuelle.
- Selon la plante concernée, exporter les déchets en déchetterie, ou plateforme de compostage, ou de méthanisation. Elles peuvent pour certaines qui ne produisent pas de graines (contrairement aux jussies) être épandues sur des sols agricoles.
- Des moyens de lutte chimique existent mais ils sont à proscrire car les résultats sont peu concluants. De plus, les substances utilisées ont des impacts négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement.
- Pour ce qui est des espèces animales, ne pas utiliser de pièges léthaux, utiliser uniquement des pièges pouvant permettre de relâcher les espèces non ciblées. Certains pièges sont équipés de trous permettant de libérer les espèces non ciblées.
- La gestion de ces espèces nécessite bien souvent plusieurs interventions. Ainsi prévoir en amont des évaluations régulières de leur efficacité, pouvant entraîner une redéfinition des techniques à mettre en œuvre.
- Prendre également en compte les aléas climatiques. Ces derniers peuvent entraîner un décalage dans la période de floraison des plantes, mais également de reproduction des animaux nécessitant une modification des dates d'intervention prévues.

Ci-dessous un calendrier d'intervention en fonction de la méthode de gestion :

Si gestion manuelle												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrachage manuel	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Si gestion mécanique												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fauche	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Arrachage manuel	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Les différents sites de la commune de Sassay présentent différentes espèces exotiques envahissantes sur les différents sites inventoriés. En effet ont été recensées, le raisin d'Amérique, la Vigne vierge, la Renouée du Japon et l'Ecrevisse américaine. Voici quelques mesures permettant de lutter contre ces espèces pouvant nuire à la flore et la faune locale.

1. Techniques de gestion de plantes exotiques envahissantes

• L'arrachage manuel

Cette mesure peut s'appliquer pour le Raisin d'Amérique, la Vigne vierge et les Renouées asiatiques.

- Arracher minutieusement la plante et, si possible, la totalité du système racinaire. Pour les plantes possédant des rhizomes, en tirer la plus grande longueur possible sans les casser pour limiter les possibilités de bouturage.
- Surveiller la zone arrachée, pour identifier toute nouvelle pousse et prévoir une nouvelle opération d'arrachage.
- Répéter l'arrachage pendant plusieurs années, avec parfois plusieurs passages dans la saison, en particulier pour les plantes à forte vitalité comme les renouées.

Cette intervention est à réaliser si possible avant la floraison afin d'éviter la dispersion des graines.

• Fauche/coupe avec récolte

- Consiste à couper les parties aériennes des plantes.
- Prévoir une nouvelle opération de fauche après le premier passage (entre 3-4 semaines à 2-3 mois selon les espèces), puis une surveillance régulière de la zone envahie. La coupe doit être réalisée de manière répétée (plusieurs fois par saison et pendant plusieurs années) pour obtenir un résultat positif.
- La fauche peut être couplée à un travail du sol en profondeur, pour perturber le développement du système racinaire.
- Elle peut également être complétée par un bâchage ou une opération de revégétalisation avec des espèces indigènes à croissance rapide (attention à ne pas semer ou planter une EEE).

Cette intervention est à réaliser si possible avant la floraison afin d'éviter la dispersion des graines et pour épuiser le stock de graines.



2. Techniques de gestion de la faune exotique envahissante

- Piégeage à l'aide de nasses (écrevisses exotiques envahissantes)

- Il est préférable d'en confier la réalisation à des structures spécialisées.
- Les nasses doivent être judicieusement choisies en fonction de leurs caractéristiques et de l'espèce cible. Il est donc fortement recommandé de s'entourer d'experts.
- Installer les nasses sur la zone concernée. Ne pas immerger totalement les nasses (pour cela, équiper la nasse de flotteurs) pour permettre aux espèces non ciblées de respirer à la surface. Dans le cas particulier du piégeage des écrevisses, l'immersion doit être totale (se référer à la fiche dédiée).
- Placer un appât dans la nasse.
- Réaliser un relevé quotidien des pièges.
- Les animaux sont récoltés dans des seaux et euthanasiés par des méthodes variables suivant les espèces.

D'après une expérience menée en Brière, les pièges grillagés semi-cylindriques, à deux entrées latérales rigides et de mailles 5 x 5 mm sont les plus efficaces pour les écrevisses envahissantes. Cependant, ces pièges sont peu sélectifs et peuvent entraîner la capture de poissons, d'amphibiens et d'invertébrés. Les pièges coniques, avec une ouverture au sommet, sont moins attractifs pour les espèces non ciblées. Ils sont à favoriser dans des milieux abritant des espèces aquatiques protégées ou à valeur écologique forte.

- Les pièges doivent être disposés le long des berges et espacés d'au moins 10 m les uns des autres. Ils sont à relever toutes les 24 heures. Les écrevisses étant des animaux de fond, les pièges devront être totalement immergés, sauf si le plan d'eau est de faible profondeur.
- Quand intervenir : pendant toute la période de pleine activité des écrevisses, à savoir du mois de mai au mois de novembre.
- Gestion des déchets : les individus capturés doivent être tués sur place pour éviter la propagation de maladies (peste des écrevisses).



VI. Sensibilisation

L'objectif d'un inventaire de la biodiversité communale est d'accompagner la municipalité pour améliorer les connaissances sur la nature présente sur le territoire, mettre en œuvre des mesures de gestion, mais aussi sensibiliser les habitants de tous âges.

Sassay un peu plus de 1100 habitants. Une école est présente permettant d'accueillir les enfants de la maternelle au cycle 3. Les animations ont donc été concernées le grand public et les élèves de la commune. Plusieurs temps forts ont été proposés, dont une restitution destinée aux habitants de la commune.

Le projet se déroulant sur 2 années, le comité de pilotage a choisi de planifier les animations majoritairement sur la seconde année du projet afin de pouvoir profiter des inventaires réalisés et ainsi de communiquer sur les connaissances acquises lors de la première année.

Outre la découverte de la biodiversité, ces animations avaient aussi pour objectifs d'inciter les habitants à partager leurs observations naturalistes et ainsi venir enrichir les connaissances sur les espèces présentes.

Tableau : Animations à destination du grand public réalisées dans le cadre de l'IBC

Evènement	Objectifs	Date	Nombre de participants
VENEZ DÉCOUVRIR ET VOUS INITIER À LA BIODIVERSITÉ À SASSAY !	- Présenter le projet IBC aux habitants - Impliquer les habitants dans la transmission de données	Samedi 6 avril 2024	12
Aidons les oiseaux en hiver : Atelier fabrication mangeoire	- Présenter le projet IBC aux habitants - Impliquer les habitants dans la transmission de données par la création de mangeoire	Samedi 11 janvier 2025	10
Nuit de la chouette	- Présenter le projet IBC aux habitants - Impliquer les habitants dans la transmission de données - Découvrir les rapaces nocturnes de Sassay	Samedi 22 mars	42
Stand lors de la fête de la nature à Sassay	- Présenter l'IBC aux habitants	Dimanche 25 mai 2025	40
Restitution IBC aux habitants	Présenter les résultats et préconisations de l'IBC aux habitants de la commune	Vendredi 24 octobre 2025	15



- **Le samedi 6 avril 2024**

VENEZ DÉCOUVRIR ET VOUS INITIER À LA BIODIVERSITÉ À SASSAY !

A l'occasion du retour du printemps, venez (re)découvrir la faune et la flore de notre commune. Oiseaux chanteurs, flore des bords de chemins, insectes, batraciens, c'est l'éveil de la nature à Sassay. Seul, en famille ou entre amis, venez-vous initier à la reconnaissance de la faune et de la flore pour mieux la partager. Cette découverte est organisée dans le cadre du projet « Inventaire de la Biodiversité Communale », porté par la commune et accompagné par Sologne Nature Environnement.

Les 12 participants se sont retrouvés sur le parking de l'école pour une balade sur les chemins de la commune. Les objectifs étaient doubles : présenter le projet d'IBC et découvrir plusieurs groupes d'espèces (flore, oiseaux, amphibiens, ...). La balade a permis de présenter les sites d'inventaires, les groupes naturalistes étudiés et de donner aux habitants présents des ressources et supports afin qu'eux-mêmes puissent observer et identifier les plantes et animaux afin de contribuer à l'acquisition de données sur la commune.



- **Le samedi 11 janvier 2025**

Aidons les oiseaux en hiver : Atelier fabrication de mangeoires !

Les 12 participants se sont retrouvés au foyer scolaire pour cette première action de sensibilisation de l'année 2025. L'objectif était de découvrir à quoi servent et comment sont fabriqués les mangeoires. L'occasion d'apprendre à mieux connaître les espèces et leurs particularités. En effet toutes les espèces n'ont pas les mêmes exigences en termes de nourriture.

Les participants ont donc pu repartir avec leur mangeoire afin de les installer dans leur jardin, observer les oiseaux hivernants et ainsi transmettre leurs observations.

La présence d'une correspondante de la Nouvelle République a permis une belle valorisation de cette action par la publication d'un article de presse :



Sassay : un atelier pour fabriquer des mangeoires à oiseaux



Charles et son frère Paul ont fabriqué chacun leur mangeoire avec l'aide d'Alexandre Roubalay.
© (Photo NR)

Par RÉDACTION Publié le 15/01/2025 à 12:11

Dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale entrepris à Sassay depuis le printemps dernier, l'association Sologne Nature Environnement a organisé samedi 11 janvier 2025, au foyer rural, un atelier de fabrication de différentes mangeoires pour les oiseaux.

L'atelier a débuté par un échange pédagogique au cours duquel Alexandre Roubalay, responsable du pôle animation et éducateur à l'environnement, a rapidement présenté les premiers résultats de l'inventaire effectué à Sassay. Cet inventaire a pour but de sensibiliser élus et citoyens aux richesses naturelles de la commune et de favoriser une gestion des espaces communaux qui prenne en compte cette biodiversité. C'est aussi une façon de connaître la faune et la flore locales. On sait, par exemple, aujourd'hui que toutes les espèces de rapaces sont représentées sur le territoire de Sassay.

Inventorier les espèces d'oiseaux qui viendront se nourrir

En ce qui concerne la fabrication des mangeoires, l'animateur a rappelé que l'hiver est la seule période où il est conseillé de nourrir les oiseaux, au risque de les voir perdre leur instinct naturel à se nourrir. De la découpe à la scie au cloutage des planchettes, enfants et adultes ont fabriqué leurs mangeoires de A à Z en suivant les conseils d'Alexandre et puis sont repartis avec. Le but était d'encourager les participants à inventorier les espèces d'oiseaux qui viendront se nourrir autour de la mangeoire. Ces données serviront à compléter l'inventaire entamé en avril 2024 sur la commune.

Tous les habitants de Sassay peuvent d'ailleurs participer à ce comptage en envoyant leurs observations à l'association. Il suffit pour cela de noter quelles espèces ils observent sur le territoire de la commune sur un laps de temps d'une heure. À l'automne prochain, l'association restituera les données recueillies aux habitants de Sassay.

L'on peut envoyer ses observations sur les sites suivants :
<https://www.sologne-nature.org/>
<https://obssologne.fr/>
ou les envoyer par mail à observations@sologne-nature.org



- Le samedi 22 mars 2025
Nuit de la chouette

Pour cette découverte, le public avait rendez-vous au foyer scolaire pour une animation en deux temps. Un diaporama présentant les rapaces nocturnes a débuté la soirée : présentation des espèces, des milieux, des enjeux, des spécificités et adaptation à la nuit, menaces et solutions pour aider les rapaces nocturnes ont été autant de sujet abordé. Puis en deux groupes, les habitants sont partis dans la commune à l'écoute et l'observations des chouettes et hiboux de la commune. Cette animation a fait l'objet d'un article dans la Nouvelle République.

Sassay : à la découverte des différentes espèces de chouettes au cœur du village



Les participants à la sortie de SNE devant le foyer scolaire prêts à partir en observation.

© Photo NR

Par RÉDACTION Publié le 01/04/2025 à 14:57

La Nuit de la chouette avait lieu à Sassay samedi 22 mars 2025 dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale. Cette soirée auxquelles une quarantaine de personnes ont participé a commencé par une projection commentée par l'animatrice Lucie Loiseau et son collègue Alexandre Roubalay de l'association Sologne Nature Environnement suivie d'une balade nocturne dans le village, à l'écoute des rapaces nocturnes. L'objectif était de sensibiliser les participants à l'écologie des rapaces nocturnes, à leurs adaptations spécifiques à la vie nocturne et à la reconnaissance des espèces présentes en Sologne et en France.

Les rapaces nocturnes en Sologne incluent la chevêche d'Athéna, qui vit dans les haies, la chouette hulotte, présente dans les forêts, l'effraie des clochers, qui fréquente les granges et clochers, et le hibou moyen-duc, qui préfère les bosquets.

Ces oiseaux font face à plusieurs menaces, notamment la modification des paysages ruraux, qui réduit les espaces naturels, et la diminution des sites de nidification tels que les vieux arbres ou les bâtiments anciens. L'utilisation de produits phytosanitaires et le trafic routier représentent également des dangers pour ces oiseaux.

La sortie a été un réel succès, avec un grand nombre de demandes d'inscriptions. Les participants ont appris à mieux connaître les rapaces nocturnes et leur rôle écologique.



- **Le dimanche 25 mai 2025**
Stand sur l'IBC à la fête de la nature de Sassay

L'association CA C Nature organise chaque année un évènement à l'occasion de la fête de la nature. Stands, animations, conférences, permettent aux plus grands nombres de s'initier à la biodiversité et à l'environnement. A cette occasion, nous avons tenu un stand sur l'IBC, les inventaires, les zones étudiées, les premiers résultats et comment chacun peut contribuer à son niveau à cet inventaire de la biodiversité communal. Une quarantaine de personnes se sont montrées réellement intéressées et avec lesquelles nous avons eu un échange long.

- **Le vendredi 24 octobre 2025**
Restitution IBC aux habitants

Lors d'une soirée, une quinzaine d'habitants sont venus découvrir les résultats de l'inventaire de biodiversité communal. Après une présentation des résultats et d'une partie des mesures de gestion, les participants ont pu poser leurs questions et échanger avec l'association et des membres du Comité de Pilotage (COFIL). A noter une forte implication des habitants dans ce projet, ce qui est très rarement le cas à ce niveau et des mesures déjà mis en place par les services de la commune allant dans le sens d'une grande prise en compte du patrimoine naturel communal.

- **Interventions auprès des élèves**

Sassay possède une école accueillant les élèves de la maternelle au cycle 3. L'école est idéalement située car à proximité de plusieurs sites d'inventaires : prairies et bois, étang communal, centre bourg.

Une rencontre avec l'équipe enseignante a permis de présenter le projet d'IBC portée par la commune et de présenter les animations et découvertes possibles dans ce projet. Chaque a bénéficié d'une intervention sur un site d'inventaire et /ou en lien avec l'un des taxons ou milieux étudiés.

Les interventions ont été :

Classe	Date	Horaire	Thème	Site IBC
PS-MS (19 et 13)	Jeudi 5 juin	9h/12h = 9h-10h30	Petites bêtes du sol	Prairies
GS-CE1 (15 et 7)	Jeudi 5 juin	9h/12h= 10h30-12h	Herbier de la forêt	Forêt
CE2-CM1 (8 et 13)	Jeudi 5 juin	13h30-16h30	Les paysages	Etang communal
CM2 (18)	Mardi 6 mai	9h-12h	Réseaux trophiques et chaînes alimentaires	Etang communal
CP-CE1 (13 et 8)	Mardi 6 mai	13h30-16h30	Les alliées du jardinier	Etang communal





VII. Communication

Tout au long du projet IBC, notamment lors des événements proposés pour le grand public, des communiqués de presse ainsi que des invitations à venir couvrir l'évènement, étaient envoyés en amont à la presse locale. C'est ainsi que les événements étaient connus du grand public. De plus, des articles étaient publiés sur la page Facebook ainsi que sur le site internet de l'association. Enfin, la municipalité de Sassay s'est impliquée elle aussi pour faire connaître toutes les actions mises en place et a notamment parlé du projet dans les bulletins municipaux. Les actions de communication sont présentées ci-dessous.

Inventaire
de la
Biodiversité Communale
Commune de Sassay

*Venez découvrir et vous initier
à la biodiversité à Sassay*

SAMEDI 6 AVRIL 2024 À 9H30
RDV : PARKING DE L'ÉCOLE

À l'occasion du retour du printemps, venez (re)découvrir la faune et la flore de notre commune. Oiseaux chanteurs, flore des bords de chemins, insectes, batraciens, c'est l'éveil de la nature à Sassay. Seul, en famille ou entre amis, venez-vous initier à la reconnaissance de la faune et de la flore pour mieux la partager.

Cette découverte est organisée dans le cadre du projet « Inventaire de la Biodiversité Communale », portée par la commune et accompagnée par Sologne Nature Environnement.

Tarif : Gratuit

**INSCRIPTION CONSEILLÉE
AUPRÈS DE SNE**

www.sologne-nature.org
02 54 76 27 18

Commune de Sassay
PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU BOURGUIGNONNAIS
Sologne Nature
Environnement
Centre-
Vallée de Loire



A. Revues de presse

Trois articles de presse ont été publiés dans la Nouvelle République. Ils concernent l'atelier Mangeoire de janvier 2025, la nuit de la chouette en mars 2025 et la fête de la nature en mai 2025. Les deux premiers articles sont présentés ci-avant.

Loir-et-Cher : la Fête de la nature prend racine à Sassay

Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.



Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.



Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.

Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.



Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.



Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.



Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.

Le 10 mai 2025, la commune de Sassay a organisé sa première Fête de la nature. L'événement a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et de leur faire découvrir les richesses naturelles de la commune.

Article Nouvelle république, fête de la nature





Pour envoyer mes observations

- Sur Obs'Sologne : base de données faune et flore, <https://obssologne.fr/>
- Via l'opération un trésor dans mon jardin,
 - <https://www.sologne-nature.org/agir/un-tresor-dans-mon-jardin>
- Via l'adresse email : observations@sologne-nature.org



B. Communication à destination des habitants de Sassay

La municipalité s'est particulièrement investie pour faire connaître à ses habitants l'IBC et son avancement. Les flyers conçus et écrits par l'association ont été diffusés aux habitants via différents canaux de communication. Tous étaient relayés via la commune.

Des flyers ont été distribués aux habitants afin de pouvoir les informer sur l'IBC et la manière d'y participer. Des affiches ont été diffusés aussi à la mairie.

Un encart dans le bulletin municipal de 2024 a été posté par la commune pour informer du déroulement de l'IBC.



Biodiversité

Biodiversité Commune de Sassay

L'inventaire de la biodiversité communale, où en sommes-nous ?

La mise en route a débuté en janvier 2024 avec la constitution d'un Comité de Pilotage (COPIL), dirigé par le Maire, coordonné par M. Gaschet et qui comprend des élus, des habitants, des employés communaux et des membres de Sologne Nature Environnement.

Le COPIL a identifié 6 zones sur les espaces communaux et un site privé pour dresser l'inventaire de la faune et de la flore de la commune.

Au cours de cette année 2024, les techniciens de l'association, parfois accompagnés d'habitants, ont réalisé les inventaires de la flore, des oiseaux, des reptiles et amphibiens, des insectes et des mammifères. Des actions d'informations et une découverte nature ont également été mises en place pour faire connaître l'inventaire et permettre à tous de participer à celui-ci.

Malgré un printemps à la météo capricieuse, les premiers résultats sont remarquables. De nombreuses découvertes ont été faites et ont enrichi les connaissances préalables. A ce jour ce sont 342 espèces animales et végétales qui sont dénombrées sur la commune. 47 d'entre elles ont un caractère patrimonial, c'est à dire qu'elles sont un enjeu pour le patrimoine naturel car rare ou menacée et/ou protégée.

Si la chouette chevêche ou le guêpier d'Europe sont des espèces maintenant connues du village, notons la découverte d'un papillon rare l'espèce du Bromé, ou encore l'observation de la Vesce printanière, petite fleur mauve découverte à l'ancien cimetière.

Les données acquises feront l'objet d'une analyse et synthèse présentées à l'automne prochain.

Cette année 2024, verra la réalisation de quelques inventaires complémentaires et surtout l'animation de découverte de la faune et de la flore.

A noter dans vos agendas, les prochains rendez-vous sont :

- Le 22 mars : nuit de la chouette
- Le 7^{ème} mai : stand sur l'IBC lors de la Fête de la nature
- 24 octobre : Restitution grand public de l'IBC

Parallèlement à ces sorties ouvertes à tous, les élèves bénéficieront d'intervention pour découvrir la biodiversité de Sassay.

Vous souhaitez vous aussi contribuer à la connaissance des richesses naturelles de notre commune ? Par exemple vous avez vu des oiseaux, observé la trace d'un renard, partagez votre observation ! Vous avez plusieurs possibilités :

Allez sur Obs'Sologne : <https://obs-sologne.fr/>, créez un compte et saisissez vos observations dans l'onglet « saisie ».

Allez sur le site internet de Sologne Nature Environnement : <https://www.sologne-nature.org/>, onglet « agir ensemble », catégorie « un trésor dans mon jardin » et envoyez directement vos observations. Ecrivez à l'adresse email : observations@sologne-nature.org ou envoyez un courrier à l'association.

CONTACT À LA MAIRIE :
Gérald Gaschet, et à Sologne Nature Environnement : Alexandre Roubalay (alexandre.roubalay@sologne-nature.org)

Commune de Sassay

Centre Val de Loire

PARC DE LA TRILLÉE DU CHÊNE ET DU BONDAN-MAN






VIII. Conclusion

L'inventaire de biodiversité communale de Sassay, 2024-2025, a permis d'accroître les connaissances sur le patrimoine naturel de la commune. L'étude a aussi permis de mettre en lumière et en lien les milieux présents sur la commune. L'objet du présent rapport est de mettre en relation les résultats des inventaires avec les préconisations de gestion visant à enrayer la perte de la biodiversité et/ou agir en sa faveur tout en maintenant les usages des sites étudiés. Ainsi à la suite des résultats, des préconisations générales et pour chaque site étudié, sont détaillées dans ce rapport.

C'est donc au total **407 espèces** qui ont été relevées au cours de l'IBC. Les inventaires ont permis, d'une part, d'actualiser les données des espèces communes (295 espèces par les salariés de l'association et 112 par les bénévoles et habitants) et/ou à fort enjeux, mais aussi le relevé d'espèces encore inconnues sur le village (297). La grande majorité des nouvelles espèces inventoriées concerne la flore (201 espèces) et les chauves-souris (8 espèces), qui jusque-là n'avaient pas fait l'objet d'inventaires ciblés ou de remontée d'information quant à leur présence.

Comme évoqué dans le rapport, la commune bénéficiait déjà d'une base de données très riche sur de nombreux taxons (oiseaux, mammifères), 111 espèces relevées en bibliographie via Obs'Sologne. La connaissance sur les autres groupes d'espèces étudiés lors de l'IBC, tels que les amphibiens, les plantes et l'entomofaune est améliorée de manière significative avec l'IBC. De plus, des espèces à enjeux ont pu émerger suite aux inventaires : Crapaud calamite, Mélitée orangée, Cigogne noire, Noctule commune, Orchis pyramidal (cf. résultats).

Les actions de sensibilisation ont pu faire connaître et mobiliser les habitants autour de la biodiversité dans le village. Des données ponctuelles ont pu être recueillies lors de ces interventions. Au total c'est donc 119 personnes et 114 élèves qui ont participé aux animations proposées. Il est important de relever que sur la commune de Sassay, les habitants ont été très impliqués dans l'IBC. Ils ont fortement participé aux inventaires et ont largement contribué à la remontée de données naturalistes.

Le Comité de Pilotage constitué de personnes investies a participé largement au bon déroulement du projet mais aussi à son adhésion auprès des habitants au travers de la communication sur les avancés et événements du projet. Il a permis en amont du lancement, de fixer les orientations prioritaires, de suivre l'avancement et d'évaluer le projet. Des perspectives d'actions en faveur de la biodiversité pourront être dressées et devront être mises en place dans les années à venir ou prises en compte dans les futurs projets.

Il est aisé d'attester que la commune de Sassay est un territoire abritant un patrimoine naturel conséquent. Les données bibliographiques pré-existantes traduisent un réel intérêt de ses habitants pour la biodiversité mais aussi une démarche de préservation de la part de la commune antérieure à ce projet.



IX. Bibliographie

BELLMAN H., LUQUET G., 1995 - *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale* - Delachaux et Niestlé, 383 p.

DIJKSTRA K.-D.B., LEWINGTON R., 2007 - *Guide des libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 319 p.

GRAND D., BOUDOT J.P., 2006 - *Les libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope - Collection Parthénope, 480 p.

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE DU LOIR-ET-CHER, 2017 - *Amphibiens et reptiles du Loir-et-Cher* - CDPNE, 262 p.

ISSA N., Muller Y., 2015 - *Atlas des oiseaux de France métropolitaine - Nidification et présence hivernale*. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

LAFRANCHIS T., 2007 - *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles* - Biotope Editions - Collection Parthénope, 448 p.

LAFRANCHIS T., 2007 - *Papillons d'Europe* - Diatheo, 379 p.

MACDONALD D., BARRETT P., 1995 - *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, Paris, 304 p.

MATZ G., WEBER D., 1999 - *Guide des amphibiens et reptiles d'Europe*, Delachaux et Niestlé, Paris, 292 p.

MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., GRANT P.J., 2005 - *Le guide ornitho*. Delachaux et Niestlé, 399 p.

NATURE CENTRE, CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, 2014 - *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre* - Nature Centre éd., Orléans, 504 p.

ORNITHOLOGUES DU LOIR-ET-CHER, 2006 - *L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002*. Blois, 229 p.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

RYELANDT J., 2014 - *Clé d'identification des Orthoptères du Grand Est* - non édité - 131p.

RYELANDT J., 2014 - *Clé d'identification des Criquets de la Région Centre* - non édité - 79p.



TOLMAN T., LEWINGTON R., 2009 - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord* - Delachaux et Niestlé, 384 p.

WHALLEY P., LEWINGTON R., 2003 - *Tous les papillons de France et d'Europe* - Octopus, 177 p.

YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société Ornithologique de France, Paris, 776 p.

Sites Internet consultés :

DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/>

CBNBP : <http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/>

INPN : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>



